

LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BÉNIN

53 ème ANNÉE - NUMÉRO 725

07 MAI 1999 - 150 Francs CFA

EN POLITIQUE RIEN N'EST DÉFINITIVEMENT FIGÉ

(Lire nos informations à la page 7)

ÉLECTION DU BUREAU
DE L'ASSEMBLÉE
NATIONALE :
LA PARITE N'EST PAS
POUR DEMAIN

(Lire nos informations à la page 2)

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU BÉNIN MENACÉ PAR LA PANDÉMIE DU SIDA

(Lire nos informations à la page 12)

GRAND JUBILÉ DE L'AN 2000 : L'URGENCE D'UN MONDE SOLIDAIRE DANS L'ESPRIT DU DIEU-LE-PÈRE

Un jour, Jésus pria. Quand il eut fini, l'un de ses disciples lui demanda : «Seigneur apprends-nous à prier comme Jean l'appris à ses disciples». En réponse à cette demande, le Seigneur confia à ses disciples la prière la plus intense et la plus intime qui aujourd'hui monte vers le Père en action de grâce au cours et en dehors des célébrations eucharistiques :

«Notre Père, qui es aux Cieux...»

Dans sa pédagogie de conducteur du Peuple de Dieu, le Pape Jean-Paul II propose aux fidèles catholiques d'approfondir en eux-mêmes la bonté et la tendresse du

Créateur, au cours de cette année 1999 dédiée à Dieu le Père dans la perspective du grand Jubilé de l'An 2000.

Aller à la découverte du Père, suppose une maîtrise de l'oraison que le Fils Unique du Père a enseignée à ses disciples. Jésus n'a pas formulé cette intime prière en disant : «Mon Père». Mais il a dit : «Notre Père». Ceci implique donc que Dieu est le Père Unique de l'humanité.

DIEU NOTRE PÈRE

Dans l'histoire du Salut, l'appellation «Dieu Notre Père», n'a été révélée à per-

sonne sinon au Fils. Un jour, alors que Moïse faisait pâtrir le troupeau de son beau-père Jéthro sur le Mont Horeb, l'Ange de Yavé lui apparut. Ce récit de la vocation de Moïse relaté dans le livre de l'Exode au chapitre 3 verset 6 nous offre les premières pistes de la révélation du nom divin : «Je suis celui qui est. Je suis Yavé, le Dieu de vos pères, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, le Dieu de Jacob. C'est mon Nom pour toujours. C'est ainsi que l'on m'invoquera de génération en génération». Exode 3,15.

Désormais, nous invoquons Dieu comme Père parce que Jésus, son Fils

(Lire la suite à la page 10)

LA PAIX N'EST PAS UNE QUESTION DE POUVOIR NI DE FORCE, ELLE REQUIERT UNE AUTHENTIQUE RÉCONCILIATION ENTRE LES PEUPLES

...La résolution des nombreux conflits entre pays et groupes ethniques représente l'un des défis majeurs qui se présentent à la Communauté internationale à l'approche du nouveau millénaire. Mes pensées se dirigent vers tous ceux qui, dans le monde, souffrent de la violence, de la discrimination, de la destruction des biens et de la perte des moyens de subsistance. Dans mon Message pour la Journée mondiale de la Paix 1999, j'ai écrit que «quand les droits humains sont ignorés ou méprisés, quand la poursuite d'intérêts particuliers prévaut injustement sur le bien commun, alors sont inévitablement semés les germes de l'instabilité, de la rébellion et de la violence» (n.1). Pour garantir une paix fondée sur des bases solides et durables, un effort international concerté est nécessaire, afin de promouvoir et de garantir une culture des droits humains, et je suis heureux que votre gouvernement partage cette opinion. Dans cette tâche, la promotion de la dignité de la personne doit être le principe de base et la recherche du bien

commun doit être un engagement primordial.

L'an dernier, la célébration du cinquantième anniversaire de la promulgation de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme a porté l'attention sur le même besoin de garantir que les droits soient reconnus, respectés et promus partout. La Déclaration attire l'attention sur un certain nombre d'aspects essentiels des droits humains, qui sont parfois négligés ou sous-estimés. Elle souligne que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine, ainsi que l'égalité et le caractère inaliénable de leurs droits, forment la base de la liberté, de la justice et de la paix (cf. Préambule). C'est pourquoi les droits humains ne dé-



coulent pas d'une autorité externe, mais proviennent de la dignité inhérente à la personne humaine et à sa valeur : ils découlent simplement du fait d'être humain et sont communs à tous. De plus, ils s'appliquent à chaque étape de la vie, et à toute situation politique, sociale, économique et culturelle. Ils forment un ensemble unitaire, qui tend clairement à promouvoir tout aspect du bien de la personne et de la société. (Message pour la célébration de la Journée mondiale de la Paix 1999, n. 3). Si l'on veut que la paix entre nations et groupes repose sur de solides fondements et que les personnes, les peuples et les nations se développent, il est essentiel de défendre l'universalité et l'indivisibilité des droits humains.

Le défi consiste à établir une nouvelle structure de relations, à tous les niveaux, fondée sur la garantie du respect des droits humains et de la liberté humaine. Le Saint-Siège, en vertu de sa mission spirituelle unique, s'efforce d'être un partenaire bénéfique et utile dans cette tâche immense et cruciale. L'Église défend les droits humains et contribue à l'ordre politique, social, économique et culturel car elle enseigne la dignité transcendante de chaque personne humaine. Elle affirme que la liberté religieuse constitue le cœur même des droits humains, car la religion «exprime les aspirations les plus profondes de la personne humaine, elle détermine sa vision du monde, elle guide ses rapports avec les autres»... (Message pour la célébration de la Journée mondiale de la Paix 1999, n. 5).

Vatican, samedi 27 mars 1999
Jean-Paul II
au nouvel Ambassadeur de Corée
près le Saint-Siège.

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

ADRIEN HOUNGBÉDJI ÉLU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Les 7 membres du bureau de la troisième législature sont connus depuis jeudi 29 avril 1999. Ce sont :

Président, Me Adrien Houngbédji du PRD. (45 voix)

Premier Vice-Président, M. Saka Lafia de l'Alliance Étoile (46 voix),

Deuxième Vice-Président, M. Aurelien Houessou de la RB (42 voix);

Premier Questeur, M. Maxime Houédjissi de la RB (47 voix);

Deuxième Questeur, Eléazar Nahum de la RB (45 voix);

Premier Secrétaire parlementaire, M. Oru Ségo Orou Gabé du Car-Dunya, (45 voix) et

Deuxième Secrétaire parlementaire, M. Achodé Codjo de la RB (45 voix).

Ainsi en ont décidé les députés au terme d'un vote qui aura duré du jeudi 29 avril au petit matin du vendredi 30 avril 1999. C'est par 45 voix contre 38 pour son challenger Bruno Amoussou, président sortant, que Me Adrien Houngbédji a été porté au perchoir. Ceci pour la deuxième fois dans l'histoire du parlement du Bénin.

Tractations, conciliabules et autres jeux de coulisses à la faveur de longues suspensions de séances ordonnées par le Président du bureau d'âge. Aucun moyen n'a été négligé pour amener le député ou telle tendance politique à faire le bon choix. Surtout en ce qui concerne la présidence de l'Assemblée nationale de cette législature. Du suspens, il y en a eu tout au long de ce vote qui a consacré la main-mise de l'opposition sur le bureau du parlement.

Cette victoire, fort bien accueillie par la majorité de la population, traduit une certaine volonté de changement de la part de celle-ci. Comme ce fut le cas en 1996 à l'élection présidentielle. C'est l'avis de ce chauffeur d'un député rencontré au siège de l'Assemblée nationale à Porto-Novo : « Le Béninois aime le changement, même si pour y parvenir il faut ravalier sa vomissure... » affirme-t-il, visiblement surpris par le choix de Me Adrien Houngbédji au perchoir.

Les « Merci-Soglo », « Merci Rosine », « Merci RB », « Merci Guédou... » scandés en chœur avec force et vigueur par des centaines de « ayinonvi » de Porto-Novo qui ont pris d'assaut les murs de clôture de l'Assemblée nationale constituent des témoignages vivants. Ce qui a fait dire à un agent des forces de l'ordre en service cette nuit-là à l'Assemblée nationale : « Il faut toujours craindre le Béninois. Il y a trois ans c'était Kékéréké, Kékéréké... Aujourd'hui c'est « Soglo merci... ». Et cet autre homme politique d'ajouter : « A propos du Béninois, je préfère toujours être le « Saint Thomas » de la Bible : voir avant de croire à ses « Oui » ou à ses « Non »... »

N'empêche, les artisans de cette victoire de l'opposition savourent leur succès et projettent déjà quelques actions.

Ainsi Bah Nathanaël, député du parti Renaissance du Bénin (RB) a pu nous confier à sa sortie de l'hémicycle : « Avec notre allié

le Parti du Rassemblement Démocratique (PRD), nous avons essayé de remporter la victoire du perchoir. C'est une bonne chose. Car désormais les députés ne seront plus des députés godillots ; une caisse de raisonnable. Les débats seront plus constructifs ; ce qui n'était pas le cas au cours de la deuxième législature.

Ensemble avec le PRD, nous allons contrôler l'Assemblée nationale. Toutefois nous n'allons pas contrôler pour contrôler ; nous ferons de l'opposition constructive... ». Même son de cloche chez le député PRD, Ismaël Tidjani Serpos : « Nous avons

à présent avec l'élection de ce bureau, une Assemblée nationale plus vivante, plus dynamique et plus constructive. La deuxième législature était composée d'une majorité mécanique. Ce ne sera plus le cas. Notre action sera surtout basée sur le contrôle de l'action gouvernementale. Cela a beaucoup manqué à la deuxième législature... »

Il reste maintenant que ces bonnes intentions soient traduites dans des actes concrets par l'ensemble des députés de cette troisième législature.

Guy Dossou-Yovo



Me Adrien Houngbédji (PRD)
Président de l'Assemblée nationale



M. Saka Lafia (Alliance Étoile)
1er Vice-Président



M. Aurelien Houessou (RB)
2ème Vice-Président



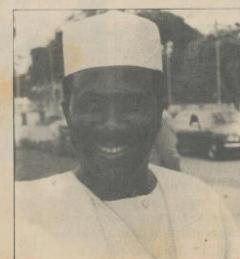
M. Maxime Houédjissi (RB)
1er Questeur



M. Eléazar Nahum (RB)
2ème Questeur



M. Oru Ségo Orou Gabé (Car-Dunya)
1er Secrétaire parlementaire



M. Achodé Codjo (RB)
2ème Secrétaire parlementaire

ELECTION DU BUREAU DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :

LA PARITE N'EST PAS POUR DEMAIN

Jeudi 29 avril dernier, jusqu'au petit matin de vendredi 30 avril, les 83 députés de la troisième législature du Renouveau démocratique ont choisi le bureau devant diriger pendant les 4 années à venir, les débats à l'hémicycle de Porto-Novo.

L'observation qui se dégage à la première lecture de ce bureau est qu'il ne compte aucune femme. Ce n'est peut-être pas très surprenant d'autant que sur 83 députés, elles sont 5 à accéder à l'ex-palais des gouverneurs à Porto-Novo. Madame Raffiatou Karimou qui brigait le poste de deuxième vice-président ne pouvait pas compter sur le soutien d'au moins 2 de ses collègues femmes. Et pour cause. En face d'un Aurelien Houessou, Secrétaire général du parti Renaissance du Bénin (RB), Raffiatou Karimou qui appartient au Mouvement africain pour la démocratie et le progrès (MADEP) n'a aucune chance de bénéficier du suffrage de Rosine Soglo, présidente de la RB et de Madame Chodatou, député du même parti. On comprend qu'elle ait été battue par 42 voix en faveur d'Aurelien Houessou contre 40 voix pour elle-même avec 1 abstention. Mais aussi banal et simpliste que cela puisse paraître, l'événement pose un problème de fond : Les femmes sont-elles vraiment convaincues de la lutte pour la parité qu'elles réclament à cor et à cri ? C'était pourtant là une belle occasion de faire valoir une de leurs revendications. Mais hélas ! En politique où seuls les intérêts partisans comptent, la parité a été magistralement occultée et même rangée au placard. Et lorsqu'on se rend compte que pendant longtemps encore le Bénin vivra à ce rythme, il semble que la parité n'est pas pour demain chez nous.

Alain Sessou

ÉCHOS DE NOS DEPARTEMENTS... ÉCHOS DE NOS DEPARTEMENTS

ATACORA-DONGA

UNE ÉCOLE À TCHAHONTA :
ŒUVRE DE LA MISSION
CATHOLIQUE

Un bâtiment mixte d'un montant de plus de 3.000.000 F CFA devant servir simultanément de chapelle et de salle de classe, a été officiellement inauguré jeudi 15 avril dernier à Tchahta, dans la commune de Wansokou, sous-préfecture de Toucountouma.

L'inauguration de ce bâtiment entièrement financé et équipé par la mission catholique de Wansokou, s'est déroulée, en présence de l'Évêque de Natitingou S. E. Mgr. Pascal N'koué, le sous-préfet de Toucountouma, M. Louis Manté, des religieux, des fidèles et des populations bénéficiaires.

En remettant cette infrastructure communautaire, Mgr. Pascal N'koué a longuement insisté sur la foi, la solidarité et l'école avant d'inviter les parents à assurer une éducation de qualité à leurs enfants.

La mission catholique de Wansokou avait déjà construit un internat, des ateliers de couture, des routes et porceaux dans certaines localités de la sous-préfecture.

Le moment où les œuvres missionnaires se multiplient dans l'Atacora sous l'impulsion de l'évêque de Natitingou, Mgr Pascal N'koué, le secteur de l'artisanat connaît de son côté un regain d'activité.

C'est ainsi que samedi 17 avril dernier, quatre vingt-douze (92) artisans recyclés dans différents modules pendant neuf mois se sont vu décerner leurs attestations de fin de formation au collège d'enseignement technique de Natitingou.

ATLANTIQUE - LITTORAL

DÉCENTRALISATION :
ÊTRE PRÉT POUR
L'ENCLENCHEMENT RÉEL DU
PROCESSUS

Le processus de décentralisation déclenché au Bénin marque incontestablement un tournant décisif dans les destinées de notre pays. L'expression achevée de cette marche rythmée vers la démocratie à la base, comme chacun le sait, passe par les futures élections municipales et la mise en place effective des conseils communaux. L'événement est de taille et mérite qu'en lance assez tôt la préparation méthodique et minutieuse.

C'est à cette tâche stratégique que s'est attelée la mission de décentralisation en parcourant tous nos départements et en y tenant des séances de travail avec les acteurs de l'opération de toutes les couches et catégories socio-professionnelles.

Ainsi, la préfecture de Cotonou a servi de cadre, jeudi 22 avril dernier, à une séance d'information regroupant des participants venus de l'Atlantique et du Littoral. Cette rencontre se situait dans une vision claire : la prochaine campagne de vulgarisation des textes relatifs à la décentralisation avec un accent particulier sur les objectifs, les enjeux et contraintes. L'importance de l'opération étant ainsi mise en évidence, le président de la mission, Joseph Tossavai a ensuite donné quelques précisions sur le déroulement du calendrier retenu à cet effet. L'État, a indiqué M. Tossavai, a décidé de consacrer une période transitoire de trois ans au cours de laquelle trois mesures d'accompagnement sont prévues pour l'enclenchement réel de la décentralisation. Selon le président de la mission, il s'agit notamment du soutien de l'État aux communes, de la création de nouveaux mécanismes pour le prélèvement des taxes

de développement local, de l'institution d'un fonds de solidarité inter-communal pour le développement.

Au nombre des participants à la séance, on peut noter la présence des chefs de circonscriptions administratives, des représentants d'ONG, de jeunes, de femmes, de personnes — ressources et de chefs traditionnels.

De Cotonou à Natitingou en passant par Parakou, le message est partout le même : grâce à la démocratie à la base, l'occasion sera donnée aux citoyens de participer directement au développement de leurs localités. La délégation de la mission de décentralisation était conduite à Parakou par M. Pascal Gabriel Kpédé, qui a présidé la séance le 19 avril dernier. Au même moment, M. Nicolas Benon se trouvait, pour sa part, à Natitingou pour les mêmes raisons, face à un auditoire attentif et avide d'en savoir le plus possible sur notre processus de décentralisation.

BORGOU-ALIBORI

AFFIRMER L'ACTION DES
COMITÉS D'ANIMATION
LA SANTÉ

L'amélioration de l'état de santé des populations est un des objectifs sociaux à la réalisation duquel les Pouvoirs publics accordent une attention toute particulière. Cet engagement, s'il est bien compris, signifie que la santé des populations ne saurait être considérée comme l'affaire des seules autorités officielles du pays. Cela implique aussi que l'État ne marchande pas son soutien aux associations et autres ONG qui sont prêtes à intervenir ou sont déjà présentes dans le secteur. Tel est le cas des Comités d'animation de la santé (COMANIS) de création relativement récente qui s'organisent actuellement afin de se doter d'un cadre juridique d'existence. Ils étaient en effet une soixantaine de paysans venus, le mercredi 21 avril dernier, des sous-préfectures de Nikki et de N'Dali pour poser les fondements de cet organisme.

Réunis pendant trois jours à l'École Normale Intégrée de Parakou, les membres des COMANIS ont eu à se donner une vision claire des préoccupations qui sous-tendent leur structure et à élaborer les textes devant réformer désormais leurs activités au Bénin.

Selon M. Orden Aladatin, l'animateur de l'atelier de réflexion, il n'est pas question pour les agents et cadres de la santé dont la collaboration est sollicitée en permanence de se substituer aux populations qui doivent assumer elles-mêmes leurs besoins en matière de santé. Cette approche est un gage de réussite pour les COMANIS dans la mesure où ces derniers offriront un cadre d'apprentissage collectif et de valeur pédagogique à tous leurs membres et participants.

Les COMANIS sont nés depuis trois ans, et sont coordonnés par l'Union d'appui aux Comités de gestion de la santé (UACOGEC) en collaboration avec les groupements des sous-préfectures. On peut retenir du bilan d'activité des COMANIS qu'ils s'attellent à mieux appréhender les questions de la santé et de l'environnement afin de mieux informer et de mieux éduquer les populations à se prendre elles-mêmes en charge dans le domaine de la santé.

Une fois le cadre juridique de leur existence défini, les COMANIS seront un modèle pour les autres localités environnantes, et, pour quoi pas, pour le reste du pays. Les conditions sanitaires des populations ne s'en trouveront qu'améliorées et consolidées.

MONO - COUFFO

ATELIER DE TRAVAIL SUR LE
FICHIER UNIQUE

Un atelier de travail, sur le «fichier unique de référence», a ouvert ses portes lundi 19 avril dernier à l'École normal intégrée de Lokossa.

L'atelier qui a regroupé plus de quatre-vingts cadres chargés de la gestion du personnel dans nos divers ministères a eu à étudier plus de 10 000 dossiers des agents permanents de l'État.

Lors des précédents ateliers tenus à Cotonou, plus de 22 000 dossiers avaient été déjà étudiés. Cette fois-ci, selon les organisateurs, les participants ont voulu s'isoler à la recherche de la tranquillité nécessaire pour accélérer le travail commencé depuis septembre dernier.

Le ministre Ousmane Batoko, en charge de la Fonction publique, a rendu visite aux participants à l'atelier qui dirigeait M. Zimé Kora Yaro, chef du projet «fichier unique de référence».

Le ministre Batoko dans ses propos d'hortations et de satisfaction s'est félicité du sens de civisme et de patriotisme qui a amené les participants à supporter un rythme de travail aussi soutenu.

Ce faisant, a dit M. Batoko, «vous avez à cœur l'avenir de l'administration et de tout le Bénin. Car l'administration est au centre de toutes les activités d'un pays»

L'atelier de Lokossa a duré deux semaines.

OUÉMÉ - PLATEAU

VENTE ILLICITE DES
MÉDICAMENTS : COMMENT
SORTIR DU DILEMME ?

Les dangers des médicaments qui pullulent dans nos marchés, en vente illégale, ne sont plus à démontrer. Malgré les nombreuses campagnes de sensibilisation menées par les services compétents en la matière pour lutter contre ce fléau, celui-ci est d'autant plus enraciné qu'il semble désormais un phénomène social banal.

La masse des usagers de ce marché parallèle de vente de médicaments ne sont autres que les victimes de la pauvreté. Cette pauvreté représente pour les personnes qui la subissent une tragédie quotidienne. Il s'agit en l'occurrence des couches sociales démunies, déshéritées ou à faible revenu. Le coût des médicaments dans les officines privées n'est pas à leur portée. Le diagnostic étant clairement posé, à savoir que la misère est une réalité vivante de notre société, on a plutôt l'impression de se trouver dans un cercle vicieux. Comment alors sortir de ce dilemme ?

L'atelier de sensibilisation des leaders de communautés qui a réfléchi mardi 20 avril dernier à ce problème crucial à Porto-Novo, se devait de préconiser des mesures pertinentes et réalisables pour faire reculer le mal, à défaut de pouvoir l'enrayer totalement dans un proche avenir.

L'atelier était organisé par l'ONG ARAMBE-KAFUATA et la Direction des pharmaciens et laboratoires du Bénin, avec le soutien financier de l'OMS. Près de 200 participants ont suivi les travaux de l'atelier qui visait à les impliquer davantage dans la lutte contre la vente illégale de médicaments dans notre pays.

Plusieurs communications touchant à différents aspects des objectifs de l'atelier ont été présentées et suivies de débats au cours des travaux.

Il est impérieux que l'État puisse véritablement agir pour infléchir la tendance observée à ce jour.

Qui en serions-nous alors sans les œuvres sociales à mettre à l'actif des institutions religieuses et des ONG, sans le recours aux médicaments sous nom générique ?

ZOU - COLLINES

LE LOTISSEMENT, DE NOUVEAU
À L'ORDRE DU JOUR

En dépit des efforts appréciables déployés ces dernières années tant par l'État que par les promoteurs privés, il existe encore à l'en point douter, un retard important à combler par notre pays dans le domaine du logement social. Cette faible capacité à «satisfaire un des besoins essentiels est en partie le résultat d'un retard considérable sur le plan de l'aménagement du territoire.

La remise, mardi 20 avril dernier, au préfet du Zou, des documents relatifs aux travaux de lotissement exécutés dans les départements du Zou et des Collines signifierait-elle en vérité le début d'une volonté réelle de répondre enfin à l'attente des populations ?

En effet, la lenteur notoire sinon la léthargie observée généralement dans l'exécution des travaux de lotissement est plus que frustrante pour les populations urbaines comme rurales qui toutes, aspirent à un cadre de vie convenable. L'aménagement du pouvoir d'achat et la multiplication des litiges domaniaux assombrissent davantage ce tableau.

La cérémonie de remise s'est déroulée au cabinet du préfet, M. Barthélémy Dégouon, qui a reçu les documents des mains du représentant de l'ex-société de construction et de gestion immobilière (SOCOGIM), M. Gaston Amoussou.

Le directeur départemental de l'environnement, de l'habitat et de l'urbanisme et le représentant départemental de l'Institut géographique national (IGN) ainsi que le chef Service des Affaires domaniales de la préfecture y ont pris part. La gestion de ces dossiers revient désormais à la direction départementale du MEHU en collaboration avec l'IGN pour les aspects topographiques. Il est à espérer que ces genres de dossiers qui n'en finissent pas d'être étudiés ne traînent jusqu'à la mise en place effective des futurs conseils communaux.

PARTICIPATION DES FEMMES AU
DÉVELOPPEMENT

En tout cas, les femmes, elles, sont impatients de prendre en mains et d'assumer leur destin par la valorisation de leur participation au développement.

Ainsi, une vingtaine de maîtresses coiffeuses des mutuelles d'artisans d'Abomey et de Bohicon ont suivi une formation de deux semaines à Abomey du 12 au 23 avril dernier. Cette première expérience a permis aux coiffeuses d'accroître leur maîtrise des techniques de réalisation des modèles voire et d'avoir la possibilité d'en créer d'autres. Cet atelier a été organisé par la Mutuelle de Jeunes chrétiens pour le développement (MJCD-ONG). L'encadrement a été assuré par la directrice de la formation professionnelle continue avec l'appui financier de la coopération française. La formation s'est déroulée en cours théoriques et pratiques.

Evariste Dégla

CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

BOSQUETS SACRES ET PRATIQUE INITIATIQUE DIVINATOIRE A ABOMEY DU XVIII^e AU XX^e SIECLE

L'existence de bosquets sacrés sur toute l'étendue du territoire béninois est due à de multiples facteurs qu'il n'est pas nécessaire d'évoquer entièrement ici, mais dont l'un des aspects est la pratique divinatoire à partir d'ifa ou fa⁽¹⁾. Celui-ci a pour support matériel des noix de palme et le chaplet divinatoire fabriqué à partir des coques de noyaux de pommes locales communément appelées pommes sauvages ; parfois, les devins utilisent des cauris, coquillages d'origine marine ayant servi comme monnaie dans plusieurs régions d'Afrique noire, durant des siècles.

L'acquisition de cette technique divinatoire procède d'une démarche initiatique indissociable, de façon générale, d'un bref passage dans un bosquet sacré⁽²⁾.

Ifa ou fa est une pratique oraculaire qui demande un apprentissage d'une longue durée, tant elle est complexe et comporte de longs enseignements que doit dispenser à son néophyte le devin appelé babalawo dans l'aire culturelle yoruba et bokonon chez les communautés de l'aire culturelle ajatado. Variable d'un individu à l'autre, cette initiation au fa s'achève par la phase de l'acquisition qui s'effectue dans un bosquet, en grande pompe. C'est en fait dans une ambiance de cérémonie religieuse que s'effectue cette phase terminale de l'initiation dans les mystères des bosquets sacrés. Le détail de cette cérémonie, en dépit de son intérêt évident tant pour l'historien que pour l'anthropologue, est en marge de nos préoccupations du moment. Ce qui nous importe ici en priorité, est de choisir un exemple, en l'occurrence celui d'Abomey, pour montrer comment une technique divinatoire, en dehors des médiums divins⁽³⁾, a pu être à l'origine de la conservation d'une partie de la flore, de la végétation à travers l'institution de bosquets sacrés que l'on pourrait qualifier de forêts traditionnellement classées.

Abomey en compte, depuis le XVIII^e⁽⁴⁾ siècle, deux principaux qui nous sont les mieux connus. Celui, considéré comme le plus ancien, sis au quartier Ahuaga. Il remonte à Agaja et a été déclaré sacré et soustrait à la destruction par Lawusé, bokonon de ce royaume. Il est significatif que ce bosquet se trouvait à l'époque derrière sa maison. Le deuxième bosquet sacré du fa à Abomey même est à Adandokpoji, maison Dosé. Il a acquis ce statut depuis Kpenglé, toujours au XVIII^e siècle, à partir du moment où Ahouandogbo, bokonon de ce dernier, en a fait sa forêt initiatique. Même officiellement institué par un bokonon, un fazun ou bosquet du fa, n'est jamais sa propriété privée ou un patrimoine familial jalousement transmis de père en fils. C'est, en quelque sorte, l'affaire de tout le monde, placé qu'il est sous la protection du droit coutumier, de l'autorité royale. Un bokonon peut choisir n'importe quel fazun pour y faire une initiation d'un néophyte.

Par ailleurs, ce sanctuaire naturel ne doit, ni être détruit, ni être violé par des personnes étrangères au

milieu des bokonon ou non accompagnées par l'un d'entre eux.

La région d'Abomey a aussi ses fazun dont le plus connu est Dazumé au voisinage de Mugnon (5 km environ de la capitale). Il bénéficie de la même protection coutumière que les autres bosquets analogues.

CONCLUSION

Réalité oraculaire du Sud et du Centre de la République du Bénin (5), ifa ou fa se transmet par des enseignements théoriques et pratiques et une démarche initiatique dont la phase terminale conduit initié, maître bokonon et ses collègues dans le bosquet sacré, en vue de la cérémonie de consécration et de promotion, en quelque sorte, de l'initié.⁽⁶⁾

Si, de façon objective et délibérée, le but visé n'a jamais été une préoccupation écologique intentionnelle axée sur une volonté de préserver la végétation, le résultat auquel l'on débouche n'est pas différent de ce dernier.

Le choix des fazun d'Abomey n'est qu'indicatif, car il n'a pas nécessairement valeur d'exemplarité. Les bosquets sacrés, en fait, existent en grand nombre dans les aires culturelles yoruba et ajatado. Il y a lieu de les répertorier avec soin pour en faire une étude d'ensemble pouvant autoriser éventuellement une approche différentielle et typologique.

A. Félix Iroko

NOTES

1) Ifa chez les Yoruba et fa, afa, afan dans différentes communautés de l'aire culturelle ajatado.

2) Il n'existe pas sur les fazun une étude spéciale. Cependant, l'on pourra avoir une appréciation détaillée sur la pratique d'ifa en lisant l'ouvrage de :

Maupoil (B) : *La géomancie à l'Ancienne côte des Esclaves*

Paris, Institut d'Ethnologie, 1981, 690 p.

3) Il existe des forêts et elles sont rares, qui abritent des divinités dont la fonction essentielle est la divination. Notre étude ne portera pas sur cette catégorie de bosquets que l'on trouvait dans la région de Kétou et ailleurs également.

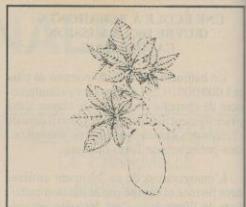
4) D'aucuns considèrent ce millésime comme étant celui de l'introduction du fa à Abomey, c'est-à-dire les débuts du régime d'Agaja. Cette version, probable, peut être discutée, mais un tel débat est actuellement en dehors de nos préoccupations du moment.

5) En fait, la pratique du fa est commune à la majorité des groupements socioculturels du Golfe du Bénin et de son hinterland. Les esclaves et leurs descendants partis de cette portion de l'Afrique pour les Amériques ont continué à pratiquer là-bas cette technique divinatoire. Mais nous ignorons s'ils ont des bosquets sacrés d'initiation au fa.

6) Il semblerait, sans que nous soyons en mesure d'en donner confirmation, que bien d'autres pratiques occultes, comme des offrandes à des divinités, se font également dans ces bosquets.

PLAIES MÉDICINALES

LE BAOBAB



Nom local	Adansonia digitata (Famille des Bombacées)
Frangais	Baobab
Fon et Goun	Kpesso (lin), Zuzon (lin) ou Azinzon,
Yoruba ou	
Nago	Ose, Oshe
Mina	Adido
Waci	Didoci, Didé
Sorwe	Dindan
Kofoton	Azizan
Boriba	Sélibu, Sélimu, Désiré, Sone, Dowa
Dilamori	Mutomu
Yom	Torgu
Waoma	Toonbu
Dendi	Koo
Somba	Datona

DESCRIPTION

- * arbre atteignant 20 à 25 m de haut ;
- * tronc énorme recouvert d'une écorce lisse ;
- * feuilles divisées en 5 à 7 plus petites ;
- * grandes fleurs blanches suspendues au bout d'une longue tige ;
- * fruits ovale verdâtres devenant bronzés à maturité ;
- * graines noires noyées dans une pulpe farineuse blanche.

ÉCOLOGIE

- * sols légers et sablonneux ou terrains calcaires ;
- * résiste à la sécheresse et aux vents violents ;
- * forme de vastes peuplements ouverts ;
- * floraison à la fin de la saison sèche.

ORIGINE / DISTRIBUTION

- * caractéristique de l'Afrique semi-aride ;
- * absent du désert et de la forêt tropicale humide ;
- * introduit dans les autres zones tropicales.

CULTURE

- * reproduction par graines ;
- * semer en pépinière ;
- * germination exige 3 à 5 semaines ;
- * planter dans terrains sablonneux en mai ou juin et arroser jusqu'aux premières pluies ;
- * protéger des animaux.

COMPOSITION

- * pulpe du fruit : glucides (75 %), protéines (2,5 %), calcium, phosphore, vitamine C et acides organiques ;
- * feuilles : tanins, mucilage, vitamines, acides aminés et sels minéraux.

EMPLOI

- DYSENTERIE (maux de ventre)
 - * pour faciliter la digestion et régulariser le transit intestinal ;
 - * prendre 5 g de feuilles sèches (2 pincées) ou 2 feuilles fraîches par repas ;
 - * mélanger aux aliments.

DIARRHÉE

- * mettre en poudre la farine du fruit sec ;
- * diluer 10 g ou 4 cuillérées à soupe dans un verre d'eau ou de lait ;
- * faire boire aux enfants 1 ou 2 verres par jour jusqu'à l'arrêt de la diarrhée.

ATTENTION

Si la diarrhée persiste après la deuxième journée, consulter un spécialiste.

UN PEU DE DISTRACTION

LES NOMBRES CROISÉS ENTIERS POSITIFS N° 3

1	2	3	4	5	6	7	8	9
16	—	c	=	+	=	17		
—	—	—	—	—	—			
a	—	—	=	+	=	d		
=	—	—	=	+	=			
—	—	=	6	+	=			
+	x	+	:	:	+			
:	y	=	x	z	=			
=	—	—	=	—	—			
12	—	b	=	+	=	15		

TEXTE DE PRÉSENTATION

Le jeu consiste à compléter les cases vides par des nombres entiers positifs supérieurs ou égaux à 1, ainsi qu'à trouver pour les lettres des valeurs entières positives supérieures ou égales à 1 de façon à effectuer les opérations dans le sens indiqué, aussi bien horizontalement que verticalement.

Dans la recherche de solution, chaque case sera repérée par sa ligne et sa colonne énoncées dans cet ordre.

INDICATIONS

1° — Montrer que :

* b et d s'expriment très simplement en fonction de a (on aura intérêt à utiliser les propriétés des rapports et proportions).

* z a une valeur imposée. Laquelle ?

* a ne peut prendre que les valeurs 7, 8 ou 9. Quelles sont les valeurs possibles pour y ?

* que la valeur de c est liée à celle de a par le fait que a + c doit être supérieur à une certaine valeur et que a - c doit être inférieur à une certaine valeur.

— Combien de solutions ce jeu comporte-t-il ?

1	2	3	4	5	6	7	8	9
16	—	c	=	16-c	+	c+1	=	17
—	—	—	—	—	—	—	—	—
a	—	$\frac{a+c}{10}$	=	10	+	$\frac{c-a}{10}$	=	d
=	—	—	—	—	—	—	—	—
16-a	—	10-a	=	6	+	a-1	=	a+5
+	x	+	:	+	:	+	+	
a-4	:	y	=	10	x	z=1	=	10
=	—	—	—	—	—	—	—	—
12	—	a-4	=	16-a	+	a-1	=	15

RÉSOLUTION

1 — Complétons le tableau en effectuant les opérations et en utilisant les lettres imposées : nous obtenons le tableau A ci-contre.

2 — Relations entre a, b et d.

La 7^{me} ligne donne : a-4 = y (6-b). La 3^{me} colonne donne : b = y (10-a).

Le rapport donne :

$$\frac{a-4}{b} = \frac{6-b}{10-a} \text{ or } \frac{a-4}{b} = \frac{6-b}{10-a}$$

Ainsi : $\frac{a-4}{b} = \frac{a-4-(6-b)}{b-(10-a)}$

Donc : $b = a - 4$

Par la 7^{me} colonne on a : 11 - d = z(b+3)

Et par la 7^{me} ligne : d - 2 = z(6-b). Le rapport donne : $\frac{11-d}{d-2} = \frac{b+3}{6-b}$, ce qui

conduit à : $d = 8 - b = 12 - a$

On en déduit le tableau B ci-dessus dont la 7^{me} colonne donne $\boxed{z=1}$, ce que confirme la 7^{me} ligne. Cette ligne indique : $y = \frac{a-4}{10-a}$ ce que confirme la 3^{me} colonne, avec $a-4 < 0$ et $10-a > 0$ soit $4 < a < 10$.

Or y est un entier : il faut donc choisir a pour qu'il y soit ainsi.

On obtient : $a = 7$ avec $y = 1$
 $a = 8$ " $y = 2$
 $a = 9$ " $y = 5$

Le tableau donne les valeurs possibles pour y. Il reste à fixer c.

L'analyse des 1^{re} et 3^{me} lignes aboutit à : $a+c > 10$; $c > a-2$

Le choix du paramètre c se fera donc comme suit :

pour a = 7, c = 6, 7, 8 ou 9 soit 4 solutions avec $y = 1$
 pour a = 8, c = 7, 8 ou 9 soit 3 solutions avec $y = 2$
 pour a = 9, c = 8 ou 9 soit 2 solutions avec $y = 5$

Nombres de solutions Ce jeu comporte 9 solutions.

Donnons au moins un exemple de solution pour chaque valeur de y.

(Réponse dans notre prochaine livraison)

BONS MOTS, CITATIONS ET PROVERBES

Bons mots

L'écrivain américain Mark Twain (1835-1910) a dit :

— "Le lit est l'endroit le plus dangereux du monde : quatre-vingt-dix pour cent des gens y meurent".

Proverbe

— "Vous ne pouvez pas empêcher les oiseaux de la tristesse de voler au-dessus de vos têtes, mais vous pouvez les empêcher de faire leurs nids dans vos cheveux"

(proverbe chinois)

FAÇONS DE PARLER

DES MOTS ET DES FAUTES

À propos de coup (COUP).

On écrit : monter le coup (COUP) et non monter le cou (COU). On dit aussi des coups de main (COUPPS), des coups de poing (COUPS). Quand il s'agit de l'arme : coup-de-poing, l'expression prend deux traits d'union.

Selon l'Académie, à tous coups s'écrit à pluriel. Cependant à tout coup au singulier est admis.

Tout à coup, tout d'un coup, sans trait d'union. Tout à coup : soudain, subitement - tout d'un coup, d'un seul coup, en une seule fois.

AUTOUR D'UN MOT

Le verbe contenir, du latin continere.

En parlant d'une chose, contenir c'est avoir en soi. Contenir une substance, renfermer, comporter, être composé de... Le contenant, c'est l'emballage, le récipient, la caisse, la boîte, la corbeille, la malle ou la valise.

Contenir c'est aussi avoir une certaine capacité : contenir tant de litres ou tant de places. On dit aussi, en parlant d'un terrain, qu'il contient tant de mètres carrés, d'ares ou d'hectares. Il s'agit alors d'étendue, de superficie, ou de surface. On dit aussi une aire (AJRE).

Enfin, se maîtriser, se dominer, se modérer c'est également se contenir.

"Une seule fois ne contient pas toute la sagesse du monde", dit une sentence.

des relations épistolaires ou écrites. En parlant des lieux, on dit qu'ils communiquent, ce sont des moyens de communication tels: chemins, routes, rues, passages, ponts, galeries ou couloirs.

La correspondance c'est également les lettres, le courrier, les chroniques et les reportages.

"Bien des gens sont comme des horloges qui ne correspondent pas, elles indiquent une heure et en sonnent une autre", dit un proverbe chinois.

JEU DE MOTS

C'est un poème d'autrefois.

C'est un acte répréhensible.

Et on le trouve notamment chez les brebis.

Trois homonymes... lesquels ?

Réponse :

Poème d'autrefois : lai (LAJ).

Acte répréhensible : un acte laid (LAID).

On le trouve chez les brebis : le lait (LAIT).

DES MOTS VENUS D'AILLEURS

Le tabac et ses différents noms.

Le tabac a été introduit en Europe par les Espagnols au milieu du XVI^e siècle. Ils l'avaient rapporté de Haïti où ce mot désignait soit le tuyau de bambou servant à l'inhalaation de la fumée soit une sorte de cigarette.

Au XVII^e siècle, le vocabulaire français accueille le mot tabac pour remplacer le nom pétrun, employé par les Indiens du Brésil.

Mais le tabac a eu d'autres appellations. En effet, Jean Nicot, ambassadeur de France au Portugal, en avait envoyé un plant à la reine Catherine de Medicis qui l'adopta comme remède à toutes sortes de maux. Nous sommes à la fin du XVI^e siècle et le tabac est nommé : herbe à Nicot, nicotiane, herbe à la reine ou "catherine".

Tous ces noms ont disparu peu à peu du vocabulaire français, un seul est resté : le nom tabac, qui avait été introduit par les Espagnols. De Nicot est dérivé : nicotine.

DES MOTS À DEVINER

Le verbe macler (MACLER) signifie-t-il :

— Brasser le verre en fusion ?

— faire un travail sans soin ?

— ou frotter rudement avec quelque chose de dur ?

Réponse : Brasser du verre en fusion c'est macler (MACLER).

Ne pas confondre, évidemment, avec bâcler : travail sans soin râcler : frotter rudement.

DES MOTS D'AUJOURD'HUI

Ethno est un élément du grec ethnos, peuple.

À ce propos, des mots nouveaux sont apparus dans le vocabulaire français. Il y a une vingtaine d'années : l'ethnocentrisme, cette tendance à privilégier le groupe social auquel on appartient; l'ethnomusicologie, l'étude des formes musicales des groupes humains; l'ethnopsychologie, l'étude des caractéristiques psychiques des collectivités, et enfin plus près de nous, dans les années 90, le verbe ethniquer, donner un caractère ethnique à quelque chose et enfin le nom ethnicité, caractère de ce qui est ethnique.

NATION

L'AGETUR ET L'AGDSD EN QUESTION

S'il est un mal qui gangrène l'économie béninoise, c'est bien, entre autres, le grand retard qu'accuse la consommation des crédits que les partenaires au développement mettent à sa disposition. La création de l'AGETUR et de l'AGDSD au début des années 90 a pour objectif de relever le défi en accélérant l'utilisation judicieuse des crédits. Seulement, depuis quelques années, certains Béninois commencent par douter de l'efficacité des activités des maitres d'ouvrages délégués que sont l'AGETUR et l'AGDSD. Alors des voix s'élèvent pour dénoncer les activités des deux agences qui seraient rentrées depuis peu dans une certaine létargie.

S'intéressant au problème, la rédaction de « La Croix du Bénin » s'est entretenue avec le directeur de l'AGETUR et celui de l'AGDSD.

LES EXPLICATIONS DU DIRECTEUR DE L'AGETUR, M. LAMBERT KOTY



M. Lambert Koty : Il n'est pas juste de dire que l'AGETUR est rentrée depuis quelques années dans une certaine létargie. Les activités de l'Agence ont continué normalement. Il faut avouer que le délestage de l'année 1998 a touché toute l'économie béninoise et l'AGETUR, évidemment, n'a pas fait exception. Les constatations faites par certains Béninois tiennent peut-être du fait que nous n'avons pas démarré de grands programmes de pavage à Cotonou. Nous avons cependant depuis trois ans bouclé le boulevard du Canada. Nous avons réalisé des travaux aux quartiers JAK, Sacré-Cœur et ailleurs. Au niveau de Ganté par exemple, vous pouvez vous rendre compte que toutes les voies à l'intérieur du périmètre du marché Ganté sont entièrement pavées et que le dernier tronçon depuis le ministère de la fonction publique jusqu'à l'ancien pont est entrain de l'être actuellement. Il en est également ainsi de l'axe Centre d'Accueil-Gébjromédé-Sainte-Rita. Nous venons d'ailleurs de démarer le prolongement de cette avenue pour relier Centre d'Accueil au Carrefour Léga.

L'estime que c'est là des travaux assez importants que l'AGETUR réalise depuis peu. À Porto-Novo, vous verrez le pavage du tronçon situé entre l'entrée de la ville et la place Bayol. De la place Bayol au grand marché de Porto-Novo, tout est également pavé. Dans cette ville, le collecteur Houinimbé est entièrement réhabilité par l'AGETUR. Tous ces travaux confrontent dans le cadre de la réhabilitation de la ville de Porto-Novo. Beaucoup d'autres travaux sont en cours dans la capitale et je puis dire aujourd'hui que presque toutes les grandes artères situées à l'intérieur du périmètre de l'ancienne ville de Porto-Novo sont pavées et que toutes les voies autour du centre hospitalier départemental de l'Ouémé seront pavées bientôt. Je tiens à souligner que dans le cadre du programme spécial de la réhabilitation de la ville de Porto-Novo, la Banque ouest africaine de développement (BOAD) a financé les études de faisabilité et les études techniques détaillées pour l'aménagement de voiries urbaines et la construction de collecteurs d'assainissement. Les études de faisabilité sont terminées avec un accord de

principe de la BOAD de financer la réalisation des travaux à concurrence de cinq milliards de FCFA.

Mais l'AGETUR ne fait pas que les travaux de pavage. Nous avons réalisé par exemple à Lokossa le foyer des jeunes filles du Mono sans oublier les écoles que nous avons construites dans les départements du Mono, de l'Atlantique et du Borgou. Dois-je dire que c'est nous qui avons réhabilité le Centre hospitalier départemental de l'Ouémé à Porto-Novo avec un financement de l'Union Européenne. Bien d'autres activités sont faites. Je vous parlerai par exemple du contournement du stade de l'amitié traversant le bâti de Godomey et dont les études sont en cours. L'Union Européenne a déjà donné son accord pour le financement de ce projet que nous avons dans notre portefeuille. Le ministère des finances s'est proposé à Cotonou. Vous voyez donc que nous avons réalisé d'importants travaux. Et d'autres vont démarer avant la fin de l'année. En 3 ans, le coût global de nos réalisations est estimé à près de 10 milliards.

Je tiens à vous préciser que l'AGETUR est une structure d'exécution. Nous aidons l'Etat et les collectivités locales à exécuter très rapidement leurs projets. Car la création de l'agence est partie du constat que la lourdeur administrative compromettait généralement la réalisation efficiente des projets. Et c'est pour surmonter ces difficultés qu'avec le concours de la Banque mondiale, l'AGETUR a été créée en collaboration avec l'Etat et la société civile. Nous sommes un outil que l'Etat a créé en le dotant d'une autonomie afin de consommer rapidement les crédits mis à sa disposition. Ce que nous ne devons pas oublier, c'est qu'un projet qui tue finit par coûter trop cher à notre pays. Prenons par exemple le cas des projets financés par la Banque mondiale. La partie béninoise paie une commission sur la partie non décaissée du crédit mis à sa disposition. Donc si un crédit est mis à la disposition du Bénin pour 5 ans et met 10 ans pour être consommé, notre pays paie le double des commissions. Les agences sont des instruments qui permettent à l'Etat d'exécuter très rapidement ses projets. D'ailleurs lorsqu'un projet n'est pas vite exécuté ce sont les bénéficiaires qui perdent. Voyez le cas d'une école qui n'est pas vite construite. Élèves et enseignants sont du coup placés dans de mauvaises conditions de travail. Nous, gestionnaires, nous devons nous convaincre des souffrances que nous faisons subir aux bénéficiaires des projets que nous n'exécutons pas assez rapidement. Nous sommes un instrument de développement. Car construire routes, caniveaux, écoles, centres de santé et autres participant indubitablement au développement du pays. S'il l'était à moindre coût c'est encore mieux.

En terme de perspectives, nous avons un projet assez important, un deuxième projet urbain dénommé Programme de gestion urbaine décentralisée. Ce projet a de très belles ambitions et s'exécutera au niveau des villes de Cotonou, Porto-Novo et Parakou. Il comporte des volets infrastructures assez édifiantes qui pourront permettre d'alléger un tant soit peu les souffrances de la population.

Je puis vous assurer en conclusion qu'à l'AGETUR nous sommes très optimistes.

LES EXPLICATIONS DU DIRECTEUR DE L'AGDSD, M. RAYMOND ADEKAMBI

Raymond Adékambi : Je vous remercie pour votre démarche.

Je pense sincèrement que ce sont les esprits malveillants ou peu informés qui pensent que les Agences en général et l'AGDSD en particulier sont tombées dans un état de létargie depuis peu.

Nous, à l'Agence, nous ne faisons pas la politique politicienne et nous n'allons pas faire le jeu de ceux qui prétendent qu'à un moment donné, les bailleurs de fonds ont cessé de financer notre pays. Depuis la création de l'Agence en 1992, c'est au cours des dernières années que nous avons fait les plus grands travaux (5 milliards de travaux en moyenne entre 1996 et 1999 contre 2 milliards antérieurement enregistrés entre 1992 et 1995) qui honorent notre pays du point de vue de leur qualité et de la rapidité dans l'exécution. Vous avez sans doute vu les ponts métalliques sur Avakpa-Tokpota et Comé-Kpabé-Sochon que nous avons inaugurés le 9 avril 1999 en présence des ministres chargés du Plan et des travaux publics. Dans le cadre du même projet, d'importantes pistes seront réhabilitées au cours de l'année 1999 comme les pistes Savé-Kétou et Toffo-Akiza pour ne citer que ces deux là qui ont une importance historique pour nos populations.

L'AGDSD est une Association de droit privé à but non lucratif qui a pour mission essentielle d'assurer pour le compte de l'Etat et des bailleurs de fonds, la gestion de programmes d'investissements à travers la maîtrise d'ouvrage déléguée. Elle intervient sur toute l'étendue du territoire national à travers la réalisation des infrastructures à caractère social, c'est-à-dire :

- les écoles primaires et autres établissements scolaires,
- les centres de santé et hôpitaux,
- les pistes rurales (construction d'ouvrages et terrassement de chaussées),
- l'hydraulique villageoise,
- les logements sociaux,
- toute autre infrastructure sociale (terrains de jeux, prisons, tribunaux, etc.).

Par rapport à la question de l'avenir de l'AGDSD et des Agences de maîtrise d'ouvrage déléguée en général, il s'agira pour nous de nous perfectionner au vu des expériences acquises, de nous adapter à l'évolution des besoins de nos clients et aux nouvelles réalités du pays (la décentralisation entre

autres...). Pour cela, l'AGDSD doit continuer de garantir un environnement libéré des influences politiques et de s'appuyer sur les principes déontologiques que sont :

- l'autonomie,
- l'efficacité,
- la transparence,
- l'obligation de rendre compte.

Si ces principes de base sont respectés, l'Etat et les partenaires au développement feront de plus en plus confiance en l'Agence. C'est l'objectif de la nouvelle Direction de l'Agence. Ce sera l'occasion pour l'Etat non seulement de consumer entièrement et en temps opportun les crédits mis à sa disposition dans le cadre des infrastructures, mais aussi et surtout permettra la création d'emplois, l'augmentation des revenus des populations, la pérennité de la maintenance et la responsabilisation des communautés à la base.

Cela participe à la réalisation du Minimum Social Commun, c'est-à-dire l'essentiel pour tous.

Propos recueillis par Barthélémy Assogba Cakpo



Raymond Adékambi

EN POLITIQUE RIEN N'EST DÉFINITIVEMENT FIGÉ

Au lendemain des élections des membres du bureau de l'Assemblée nationale, les commentaires vont bon train. Pour certains, le bureau que dirige Me Adrien Houngbédji balise la voie à l'alternance à travers la présidentielle de 2001. Alors on jubil. Pour d'autres la mouvance présidentielle a été victime de sa gourmandise. Pour d'autres encore rien n'est joué...

La population béninoise en a tenu-ment entendu depuis les législatives de mars dernier qu'elle se perd en conjectures tant les rumeurs et les analyses vont bon train. La rédaction de la «La Croix du Bénin» s'est rapprochée du Professeur Jean-Baptiste Monkotan, docteur d'Etat en droit, politologue, en vue d'éclairer ses lectrices et lecteurs

«La Croix du Bénin» : Monsieur le Professeur, le jeudi 29 et le vendredi 30 avril ont eu lieu les premières assises de la troisième législature. À l'ordre du jour, les élections des membres du bureau. Le bureau qui en est sorti est dominé par la présence des membres des partis de l'opposition.

Que pouvez-vous imaginer de l'ambiance qui régnera dans l'hémicycle et les débats parlementaires tout au long de la troisième législature ?

Professeur Jean-Baptiste Monkotan : Animés, c'est le moins qu'on puisse dire. Parfois même heurtés, si on devait en rester aux propos tenus par les uns sur les autres après le divorce entre le Président Kérékou et Me Adrien Houngbédji. Il nous souvient que ce dernier n'a pas été particulièrement tendre avec celui qu'il a aidé à «remonter en haut» en mars 1996.

Si les relations entre ces deux personnalités devaient rester caractérisées par ce genre d'animosité, il y a fort à craindre que les débats tourment le plus souvent au vinaigre la représentation nationale et le pouvoir exécutif. Déjà,

sous le Président Soglo, il y avait le même Houngbédji comme président de l'Assemblée nationale. On a assisté à une guerre de tranchées avec, à la clef, le recours aux pouvoirs exceptionnels de l'Art. 68 de la Constitution pour mettre à exécution les lois de finances que l'Assemblée nationale refusait de voter.

Va-t-on assister au même scénario ? Il faut le craindre, même si, en politique, le pire n'est pas toujours certain.

«La Croix du Bénin» : Monsieur le Professeur quelle appréciation portez-vous sur la composition du bureau de la troisième législature ? Et quelle compréhension doit-on avoir sur l'article 15, al. 2-b du règlement intérieur de l'Assemblée nationale qui dispose que «d'élection des deux vice-présidents, des deux questeurs et des deux secrétaires parlementaires, a lieu, en s'efforçant autant que possible de reproduire au sein du bureau la configuration politique de l'Assemblée nationale» ?

Professeur Jean-Baptiste Monkotan : C'est simple. L'opposition a tout pris au niveau du bureau de l'Assemblée nationale. Cela indique que chacun sait : l'opposition a offert mieux et plus que la coalition à ceux des députés qui en demandaient. Les mises étaient si grosses que, emporté par le flot, l'opposition n'a même pas pu s'arrêter à temps pour ne pas tout prendre; et, ainsi, sombrer dans le ridicule. Car, après avoir tout mangé, il faut pouvoir tout digérer ! Et il se pose le problème de l'art. 15 al. 2-b du règlement intérieur de l'Assemblée



Professeur Jean-Baptiste Monkotan

nationale, qui veut que la composition du bureau reflète aussi fidèlement que possible le visage de la représentation parlementaire. Le bureau élu il y a quelques jours ne traduit pas ce souci.

Il faut donc s'attendre à des recours en inconsititutionnalité. Mais vont-ils aboutir ? Rien n'est moins sûr, car les dispositions de cet article sont loin d'être impératifs : ils indiquent un souci, offrent une orientation. Remettre en cause le bureau ainsi reviendrait, d'une certaine façon, à vider le scrutin secret de tout son sens. Ce serait reconnaître officiellement qu'il y a eu des pratiques inadmissibles. Si, dans l'esprit des acteurs politiques béninois, l'élection est une opération sacrée dans la vie démocratique, revenir sur les résultats de cette élection pourrait ressembler à un «coup d'Etat juridictionnel». Il est vrai que le Bénin n'est pas si loin des coups d'Etat. Mais quand même...

Il faut s'étonner de la coloration unipolaire du bureau de l'Assemblée et déplorer ce qui semble s'être passé à l'occasion des intrigues de couloirs, ce que les journalistes ont appelé «les tractations». Mais il faut retenir que c'est en marchant qu'on apprend à marcher. Le jeu démocratique au Bénin est en encore à ses balbutiements et les spasmes de l'enfancement ne sont pas encore apaisés. La seule institution autour de laquelle le jeu démocratique se fait, reste l'élection libre et transparente. Formellement, elle a eu lieu à l'Assemblée nationale. Ce serait faire preuve d'intelligence politique que d'en respecter les résultats, même — et surtout — s'ils ne plaisent pas.

Reste qu'en politique, rien n'est définitivement figé, ni au Bénin, ni nulle part ailleurs. La transhumance a cela d'essentiel que les retours de balançages sont toujours possibles. Pour maintenir les choses en état, il va falloir que ceux qui ont donné, continuent de donner tout le temps et tout aussi massivement. Car il ne faut pas l'oublier, le Président Kérékou demeure en pleine possession de ses attributions, donc de tous ses pouvoirs. Et il a une vive intelligence des choses et des hommes politiques du Bénin. Les résultats de l'élection du bureau de l'Assemblée Nationale sont, pour lui, la perte d'un combat. La «guerre», elle, continue.

inspire la configuration politique du Bénin au lendemain des législatives 99 ?

Professeur Jean-Baptiste Monkotan : Chacun s'est manifestement positionné pour mars 2001. Les intrigues de couloirs seront encore plus vives que par le passé et aboutiront à des résultats qui ne manqueront pas de surprendre. Les mariages de raison et de déraison vont se contacter pour se briser aussi, avant de resurgir, offrant ainsi un spectacle kaléidoscopique saisissant. On pourra s'en désoler, mais il va bien falloir s'en faire une raison.

Les résultats des dernières législatives montrent que les deux facteurs que sont le concept de fils du terroir et le matelas financier généreusement partagé, ont remarquablement bien fonctionné. Mais que chacun a pris la mesure de la situation. Les électeurs sanctionnent plus qu'ils n'é�isent. Ainsi, on assiste à la fois à un remake de la deuxième législature (sous Soglo) et à une réputation générale pour le «grand spectacle» de mars 2 001.

De plus, la palette des partis politiques s'est considérablement rétrécie, ce qui indique une maturité politique certaine de la part des Béninois, et ouvre des perspectives claires pour une réforme du mode électoral des députés. On peut aller dans le sens ainsi indiqué par les électeurs, en instituant un scrutin qui soit moins épargneur et plus rassembleur. S'il s'agit d'avoir une majorité claire pour gouverner, — et il semble que c'est bien ce que les électeurs souhaitent —, le mode électeur actuel a subi de la part des Béninois un démenti cinglant. Chacun a «mangé à tous les râteliers» qui se présentaient, mais en sachant pertinemment pour qui voter. Il ne serait pas inutile, pour une fois, de suivre le chemin ainsi indiqué par le peuple et procéder à une réforme intelligente du scrutin.

Un jeu démocratique comporte deux éléments : le peuple qui indique, par décision libre, un sens dans lequel les gouvernements ont le devoir d'inflechir le cours des choses. On ne vit pas pour la démocratie. On se sert de la démocratie pour gouverner, vivre, travailler et mieux être. L'essentiel se trouve dans cet échange alchimique entre le peuple et ses gouvernements, dans le fonctionnement harmonieux de ce couple «désirs-actions», ou «demandes-réponses». Se donner une majorité claire mais non écrasante, pour gouverner efficacement. Gouverner, c'est-à-dire prévoir (sentir, saisir le sens des choses) et agir.

Propos recueillis par Barthélémy Assogba Cakpo

REPONSE AU JEU MOTS CROISES de la page 5

REPONSE AU JEU DES SEPT ERREURS de la page 5

SOLUTION N°

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
P	A	R	T	E	N	A	I	R	E
A	V	O	R	T	E	R	●	E	S
N	O	U	E	●	G	E	N	S	
T	U	E	S	●	A	O	R	T	E
H	E	●	S	O	R	T	●	I	E
E	R	E	U	R	●	G	D		
R	A	I	S	●	E	T	E		
E	S	T	●	O	T	R	A		
S	●	E	N	●	E	T	A		
0	●	A	S	S	U	R	A		

- 1^o) — Queue de l'animal à droite.
- 2^o) — Cuisse postérieure droite de l'animal à droite.
- 3^o) — Oreille de l'animal à droite.
- 4^o) — Chancre de l'arbre.
- 5^o) — Oeil du crocodile.
- 6^o) — Feuille sur la gueule du crocodile.
- 7^o) — Langue de l'animal à droite.

«La Croix du Bénin» : Monsieur le Professeur, observateur de la vie politique nationale, quelle analyse vous

ET VOTRE REABONNEMENT !

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

LES SOEURS ALBERTINES AU BÉNIN : UN FOYER D'ESPOIR AU PROFIT DES ENFANTS MALHEUREUX



Lorsque l'enfant paraît, le cercle de famille applaudit à grands cris. Mais lorsqu'il s'agit de faire face à toutes les exigences de cette nouvelle vie, la misère et la pauvreté prennent parfois le dessus. La joie de la naissance se retourne en tristesse et désespoir, situation on ne peut plus pitoyable et menaçante pour la vie de l'enfant qui n'a pourtant pas demandé naître : il est mal nourri, sans entretien, abandonné lui-même, confié à la rue. C'est un drame qui court les rues, les pistes et les sentiers de nos villes et campagnes au Bénin, en Afrique et dans le monde.

Fort heureusement, des hommes et des femmes de bonne volonté, croyants ou non, sont préoccupés par ces atteintes monstres à la dignité et au respect de la vie. Ils font suivre leur sentiment d'amour et de charité d'actes concrets de générosité au profit de la sauvegarde de la vie des pauvres petits enfants abandonnés. Ils travaillent à libérer l'enfant de la tristesse, de l'angoisse, du traumatisme et du désespoir qui planent sur ces visages pâles, mornes et sans voix.

C'est, du reste, la mission qu'accomplit, dans la discrétion, sans tambour ni trompette, sur le territoire béninois, la congrégation des sœurs Vincenzines de Marie Immaculée encore appelées Sœurs Albertines, du nom de leur fondatrice Frédéric Albert.

OUVRIÈRES ET SERVANTES DE LA VIE

Crée depuis 1869, la congrégation des sœurs Albertines de Marie Immaculée a son siège en Italie du Nord revêt, comme l'Église du Christ, une dimension universelle, apostolique et missionnaire. En Italie comme au Bénin, les sœurs Albertines de Marie Immaculée ne craignent pas d'offrir leur vie pour Dieu et pour les hommes. Elles sont présentes aux côtés des jeunes dans les écoles, les paroisses, avec les personnes âgées, aux cheveux des malades, dans les mouvements de services volontaires et la mission «ad gentes».

Pain, Réconfort, Croissance. Trois mots qui résument la pluralité des œuvres concrètes que réalisent les sœurs Vincenzines de Marie Immaculée dans l'humilité souriante,

la charité sans bruit et la prière continue. Leur apostolat de charité-action rejouit considérablement sur le Bénin, l'unique pays en Afrique où elles sont installées depuis le 15 octobre 1987, dans l'Archidiocèse de Parakou et où leurs activités couvrent les paroisses Saint-Paul de Péré et Saint-Pierre et Paul de Parakou.

UNE VÉRITABLE CUISINE D'ESPOIR AU BÉNIN

Sur la paroisse Saint-Paul de Péré, la Communauté des sœurs Albertines de Marie Immaculée est formée de trois sœurs et d'une prépostulante. Là, elles militent pour la promotion de la vie dans 15 villages et stations.

L'évangélisation, l'alphabetisation dans la langue locale, le bau-tu, les soins de santé primaires, la prière, la contemplation, la liturgie eucharistique sont autant d'activités qui meublent leur journée.

Silhouettes alertes et calmes, visages rayonnants d'espérance, le cœur tendre, doux, toujours ouvert aux nécessiteux, aux malheureux, aux désespérés... les sœurs Albertines de Marie Immaculée se reconnaissent par leur robe bleue surmontée d'un voile de ménance, expression de don total de leur vie et de leur disponibilité au service des couches les plus déshéritées. Une croix pectorale en bois, gravée de l'effigie de Jésus ressuscité demeure pour les sœurs Albertines un signe et une invitation incessante à être de véritables témoins de la joie pascale.

Quel silence, quelle méditation inspire le domaine qui leur est réservé sur la paroisse Saint-Paul de Péré ! De loin, deux bâtiments sobres et un garage attirent votre attention. Vous vous en approchez. Une inscription barbue vous accueille : «Nuku Dobun Yenou» qui signifie : La maison de la joie. Vous y entrez, et vous constatez.

DE LA TRISTESSE NAIT LA JOIE DES ENFANTS MALHEUREUX

Des pleurs de bébés. Des cris d'enfants. Des tapages. Des jouets. Des chants balbutiés. Des visages d'enfants sauvés. Des bébés

orphelins. Des tentatives de marche d'enfants. Des levés timides. Des traînes. Bref, c'est le moins ce qui nous avait accueillis quand nous avons mis pieds dans la «maison de la joie» le centre d'accueil des enfants en danger entretenu par les Albertines de Marie Immaculée.

Aidées de femmes et d'hommes de bonne volonté et déterminés pour la cause de la charité et du respect de la vie, les sœurs s'investissent dans le suivi et le contrôle de la croissance des enfants de 0 à 3 ans dont la survie est en danger. Ce don de soi s'offre pour cible les nourrissons orphelins, les enfants abandonnés, ou rejetés de leurs familles parce que nés avec quelque malformation. Ainsi, selon la tradition, ces enfants sont porteurs de malheurs et doivent être éloignés de la famille.» C'est dire que nous disposons des valeurs traditionnelles, nous avons aussi des carcans dont nous devons nous débarrasser le plus tôt possible pour la sauvegarde de la vie et le triomphe de la dignité des enfants.

Sur le plan financier, la sœur Maria Luisa, n'a pas hésité à nous préciser que les difficultés majeures de cette œuvre sociale sont relatives aux frais de lait, de médicaments, d'entretien et des denrées alimentaires.

Ici, elle retrouve les mains secourables d'hommes et de femmes de bonne volonté, d'organisations caritatives et autres subsidiaires du gouvernement béninois à travers le département du ministère de la santé et de la promotion féminine. La supérieure de la Communauté des sœurs Albertines de Péré a, en outre, souligné que chaque enfant dispose d'une famille d'adoption symbolique en Italie où se situe le siège de l'institut.

ENSUITE : LA PROMOTION FÉMININE !

Avec les enfants, le relèvement de la situation de la femme en milieu baatonu ! Nous l'avons constaté. Les sœurs Albertines de Marie Immaculée s'adonnent à cette cause malgré leur nombre réduit au Bénin, que ce soit à Parakou ou à Péré : 6 au total : 4 italiennes et 2 béninoises avec une novice et une prépostulante. Elles font de la promotion de la femme leur deuxième bâton de pêche. À preuve, en collaboration avec les pères Joackim et Saturnino de la Société des Missions Africaines, les sœurs Albertines organisent périodiquement des séances d'alphabétisation pour des groupes de femmes venues des 15 villages et stations desservis par la paroisse Saint-Paul de Péré.

De même, dans les villages où, très souvent, elles passent plus de la moitié de leurs journées, ces servantes de l'évangélisation informent et éduquent les femmes à la prise de conscience de leurs droits et devoirs encadrés dans la culture baatonu, et de l'importance de leur rôle irremplaçable de mère et d'éducatrice dans la société.

Somme toute, notre reportage sur la congrégation des sœurs Vincenzines de Marie Immaculée permet de découvrir la grande œuvre humanitaire et sociale qui accomplit ces femmes dans la discrétion, leur engagement à vivre la consécration religieuse, dans l'humilité, la charité, la simplicité, la sérénité, la prière et le partage.

Par leur soutien, affection et tendresse, les sœurs Albertines de Marie Immaculée font naître l'espérance dans le petit cœur déchiré des enfants éprouvés. Leur rêve est d'assister un jour à la fermeture de ce centre d'accueil parce qu'il n'y aura plus d'enfants malades, orphelins, mal nourris, rejetés ou abandonnés. Alors fleuriront à jamais les roses de l'espérance d'une vie meilleure.

Brice C. Ouinsou
Séminariste



perature de tous les enfants. Quand je vois 38°, je me tiens la tête. Je deviens triste. Ça me fait très mal. Je n'arrive même plus à manger ou à parler parce que l'un de mes enfants ne se porte pas bien. Véritable acte d'amour et de charité.

Selon la religieuse qui nous a reçus, la création de «Nuku Dobun Yenou», la maison de la joie, était d'une urgence capitale. «Ce centre, affirme la sœur, nous l'avons jugé nécessaire à cause de la tradition qui inter-

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

PROFESSION RELIGIEUSE A PORTO-NOVO :

LES SERVANTES DE L'AMOUR RÉDEMPTEUR DU CHRIST (S.A.R.C.) ACCUEILLENT UNE NOUVELLE PROFESSE

En ce vingtième siècle finissant où le monde se délecte dans la morosité d'un matérialisme délivrant et où la plupart des jeunes gens se laissent embrifocoter par des idéologies et des courants philosophiques vaseux et méphitiques, en ce temps où les cœurs se détournent de plus en plus de Dieu, l'Invisible et le Seul Vrai Bien de l'homme, pour s'attacher à toutes sortes de «vœux d'or», en ce temps, il est encore heureusement, des gens, de jeunes gens, qui ont fermé tous leurs sens aux vaines sollicitations mondanies et fugaces, parce qu'ils ont compris que, vainité des vanités, tout est vain, hors d'aimer Dieu et le servir Lui seul. C'est ainsi que les ordinations sacerdotales et les professions religieuses ne cessent de se multiplier sur notre terre béninoise — Deo gratias.

Le jeudi 25 mars dernier, en la solennité de l'Annonciation, l'Église de Porto-Novo était en action de grâce : l'une de ses filles, Arlette Cunégonde Gomez, faisait sa première profession dans l'Association religieuse des Servantes de l'Amour Rédeempteur du Christ (S.A.R.C.).

C'est l'ordinaire des lieux, son Excellence Monseigneur Vincent MENSAH, père de cette pieuse association, qui présida à l'Eucharistie, entouré d'une quinzaine de prêtres. La chapelle du centre pastoral de Ouando (Porto-Novo), devenue un peu trop exigüe pour la circonstance a dû être renforcée par des bâches dressées sur la cour.

Dans son homélie de circonstance, Mgr. Vincent Mensah fit l'éloge de la



Sœur Arlette Cunégonde Gomez

Vierge Marie qui fait don total de sa vie à Dieu; puis il invita la novice à mettre ses pas dans ceux de la Reine du Ciel. Il mit aussi l'accent sur «l'alliance extraordinaire», la relation spéciale qui l'unit désormais à Dieu et sur la vie nouvelle à laquelle elle allait s'engager, «vie qu'elle mènera en compagnie de grands saints tels que Vincent de Paul, Thérèse d'Avila, Thérèse de Lisieux...

Arlette Cunégonde quitte tout pour s'attacher totalement à l'essentiel ! A l'instar de Marie qui dit à l'Ange : «Je suis la servante du Seigneur; qu'il m'advenne selon ta parole» et de sainte Thérèse de l'Enfant Jésus qui affirme avec force que «aimer c'est tout donner et se donner soi-même». A l'instar de ces deux grandes saintes et de tant d'autres, la voilà qui s'abandonne totalement à Dieu. Désormais, elle ne vivra que pour Dieu et les pauvres; son cœur n'aura de cesse tant qu'il ne reposera en Dieu.

La cérémonie, simple, belle et émouvante se déroula dans une ambiance de piété et de ferveur.

Putisse la sœur Arlette Cunégonde Gomez, désormais Servante de l'Amour Rédeempteur du Christ, brûler toujours d'un grand amour pour son Seigneur, les pauvres et les marginalisés ad majorem Dei gloriam (pour la plus grande gloire de Dieu).

Thierry Gomez
Séminaire Propédonique



S. E. Mgr. Mensah remet à la Sœur Arlette Cunégonde Gomez le livre des Évangiles.

14ème JOURNÉE MONDIALE DE LA JEUNESSE À DJEFFA

« LE PÈRE VOUS AIME »

Les jeunes de toutes les stations secondaires de la paroisse St-Antoine de Padoue d'Ekpè (Diocèse de Porto-Novo) se sont retrouvés à Djeffa, le dimanche 28 mars 1999, à l'occasion de la 14ème journée mondiale catholique de la jeunesse. «Le Père vous aime» est l'intitulé du thème de réflexion de ladite journée.

Nombreux sont les jeunes qui ont fait le déplacement. Ils sont venus de la paroisse mère et de ses stations secondaires à savoir : Tchonvi, PK 10-11, Agbaliamè, Marina, Gba-Kpodji, Djeffa-place, Sékandji, Lokokoukoumè et Agblan-gandan.

La rencontre des jeunes eut lieu à 8 heures 30 minutes à l'école primaire publique de Glébonou. Au cours de ce rassemblement, les participants ont été répartis en 7 commissions pour l'étude de la lettre du Pape. Ce travail en carrefours a été suivi d'une séance de mise en commun et de la célébration eucharistique par l'abbé Romain Aholou, curé de la paroisse-mère.

Dans son homélie de circonstance, le célébrant a insisté sur ce que nous devons

faire pour répondre à l'amour de Dieu le Père pour nous : «Si nous sommes appelés à monter au Père que nous aussi nous l'aimons, en ces temps qui nous amènent vers le grand jubilé de l'an 2000, nous devons commencer par nous accepter nous-mêmes, monter notre capacité à accepter tout homme tel qu'il est. Nous sommes aimés de façon toute gratuite par le Père qui dans sa grande miséricorde nous tend la main quelle que soit l'insensibilité de notre faute».

Ensuite, le repas apporté par chaque groupe de jeunes a été partagé dans une ambiance amicale et fraternelle. L'exposition des problèmes de la jeunesse et des solutions possibles constitua le dernier moment important de cette journée.

Enfant prodigue, débiteurs impayables, les ouvriers de la 11ème heure ont été les thèmes des sketches et ballets présentés par les chorales des jeunes respectivement de Lokokoukoumè, Sékandji et Ekpè.

En marge de la rencontre, le bureau de la JOC (jeunes ouvriers catholiques) a entretenu les participants de la vie de cette association.

Fulbert S. Da-Hounzedonou

SE SOUVENIR ET RENDRE GRÂCE

Dans la vie de chaque personne et de chaque famille, il se passe tellement de choses que le devoir filial envers Dieu, le Tout-Puissant, nous recommande de nous arrêter de temps en temps et rendre grâce. Et c'est cela bien compris qui a amené le couple Jeanne Rosine et Pierre Alligbonon à faire dire une messe d'action de grâce en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus et de Marie, le dimanche 18 avril 1999, en l'église Bon-Pasteur de Cadjéhoun, Cotonou.

L'homélie de S. Exc. Mgr. Vincent Mensah, évêque de Porto-Novo qui présidait l'Éucharistie s'est appuyée sur le Psalme 26 : «Près de Dieu, point de crainte».

La sainte messe d'action de grâce a été suivie de la consécration de la famille Alligbonon au Sacré-Cœur de Jésus au domicile du couple Jeanne Rosine et Pierre Alligbonon.

En prélude à la célébration eucharistique, 9 jours de méditation et de demande de pardon dont 3 de «triduum» ont été observés et clôturés par l'abbé Nascimento Florent, curé de la paroisse Gbedégbe, le 17 avril 1999.

Lucien Ahouangnivo

LES MOTS CLÉS DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE ANNULATION DE MARIAGE

L'annulation de mariage, dans l'Église catholique, est la reconnaissance qu'un mariage n'a jamais vraiment eu lieu. L'Église catholique peut annuler un mariage, mais elle n'admet pas le divorce estimant ne pas pouvoir revenir sur un sacrement dont elle n'est pas propriétaire puisqu'il est un don de Dieu.

Trois sortes de causes peuvent entraîner une reconnaissance en nullité : un défaut dans le consentement, comme l'im-

maturité d'un conjoint ; un vice de forme, tel qu'un mariage avec une personne déjà mariée ; et la non consommation du mariage quand est reconnue, par exemple, l'impuissance à accomplir le devoir conjugal. Récemment le Cardinal Ratzinger, responsable de la Congrégation pour la doctrine de la foi, s'est demandé si la reconnaissance de «la non-foi» d'un chrétien au moment du mariage ne pourrait pas aussi entraîner son annulation.

La Rédaction

RELIGION RELIGION RELIGION RELIGION RELIGION RELIGION

GRAND JUBILÉ DE L'AN 2000 : L'URGENCE D'UN MONDE SOLIDAIRE DANS L'ESPRIT DU DIEU-LE-PÈRE

(Suite de la première page)

devenu Homme, nous l'a révélé le Don du Saint-Esprit. Pour tout chrétien convaincu, l'emploi de l'adjectif possessif «*Notre*» recèle plusieurs implications :

— Dire «*Notre Père*», c'est reconnaître en Dieu le Père Unique à tous.

— Appeler Dieu Père, implique que nous sommes tous fils et filles d'un même Père.

— Être fils et filles d'un même Père, suppose être tous frères et sœurs sans distinction aucune.

— Il ne peut y avoir Père sans l'existence d'un ou des fils et filles.

— Si donc nous reconnaissions en Dieu «*Notre Père*», nous avons le devoir de faire rayonner autour de nous une atmosphère de fraternité, d'égalité et de solidarité mutuelle.

SOLIDARITÉ MUTUELLE : UN BOUQUET POUR LE TROISIÈME MILLENAIRE

Jusqu'ici, l'on ne saurait nier ou rejeter l'existence d'un Être unique de qui dépend toute destinée. Croyant ou agnostique, l'on s'accorde à reconnaître tout de même qu'il existe un inconnu. Nous venons de quelque part. Nous retournons quelque part. Partis de ces fondements métaphysiques, nous pourrions affirmer que chaque homme, quel qu'il soit, riche ou pauvre, grand ou petit,

maitre ou esclave, chacun détient un devoir envers son prochain qui est un autre soi-même. Il est un frère quel qu'il soit, qui qu'il soit et où qu'il soit. Devant le Père, nous sommes tous égaux en dignité.

Cette base acquise, il n'est plus de raison d'oublier que l'autre, le prochain, devra jouir des mêmes droits et privilégiés que soi : droit à la vie, droit à l'éducation, droit à l'instruction, à l'habillement, à la nourriture, au logement, et au privilège d'être Homme.

Homme revêtu de sa Dignité.

DES ATTEINTES À LA DIGNITÉ HUMAINE

«Aime, disait Saint Augustin, et fais ce que tu veux». Quiconque aime réellement ne peut que vouloir le bien. Paradoxalement, plus d'un acte humain reflète que la lutte pour l'instauration de cette civilisation d'amour seraît une tâche de longue haleine. Un tour du monde, les yeux ouverts, le cœur tendu et l'on s'aperçoit que l'humanité souffre d'une indifférence rebelle et cadençée de graves atteintes au principe du respect de la dignité humaine. Mieux, comment comprendre, à l'ère du troisième millénaire, qu'il puisse exister encore au sein de l'humanité des hommes et des femmes rendus sous-hommes, dépourvus de leur dignité de fils et filles du Père ? Comment tolérer l'intolérable, l'inégalité sociale, la misère qui dégrade l'être

humain et le réduit à un état de souffrances insoupçonnées ?

Près du tiers de l'humanité souffre parce que réduit à rien. Les enfants en situation dégradée en constituent un exemple patent ! Quelle tragédie que de renoncer aujourd'hui encore des mineurs réquisitionnés pour des travaux difficiles et inhumains, exploités dans le proxénétisme ou traumatisés par la guerre et autres calamités dont les hommes sont les protagonistes !

Elles sont encore nombreuses dans nos villes et campagnes, les femmes soumises aux étoffements de la tradition.

Ne parlons pas de toutes ces inventions inhumaines, toutes sortes de méthodes d'avilissement de l'homme qui sont loin de constituer «ce qu'elles prétendent être, des moyens efficaces qui sauvegardent l'homme dans le respect de sa dignité !

TROISIÈME MILLENAIRE : ESPOIR D'UN MONDE NOUVEAU

Tout peut encore se refaire. Rien n'est encore perdu de façon irréversible car le sang des martyrs est semence pour la vie et l'espérance demeure rose comme l'aurore après une longue nuit. Elle est, selon Luise Shäfer, «l'instant où apparaît à l'horizon le bateau longuement attendu». Elle fait éclorer la vie qui s'est éteinte.

Heureusement qu'il existe encore au monde des hommes et des femmes toujours dévoués pour le relèvement de l'humanité souffrante. A travers des organisations, des communautés ou des associations qui militent pour la dignité de l'homme, ces hommes et femmes rassemblent les souffrances du monde et les transforment en bouquets d'espérance.

Porte ouverte sur le troisième millénaire, le jubilé de l'An 2000 tend les bras à ces belles actions d'attention au frère et à la sœur qui souffrent, au pauvre qui vit à côté de toi, au malade sans soutien qui ouvre difficilement les yeux pour te regarder dans l'attente d'un geste fraternel de consolation.

Tous les hommes, du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, riches ou pauvres, Blancs ou Noirs, croyants ou non, nous avons un même Père. Nous sommes tous frères et sœurs. Et nous devons nous convaincre que la solidarité, la charité, le partage et la fraternité mutuelle pourront transformer ce monde assailli de justice et de paix dans sa marche vers le troisième millénaire.

Bonne préparation au grand jubilé.

Bonne marche vers le 3^e millénaire.

Brice C. Ouinsou
Séminariste

FÊTE DES BAPTISÉS À LA PAROISSE SAINT-MICHEL DE COTONOU

« Je vais retourner vers mon père et je lui dirai : «Père, j'ai péché contre le Ciel et contre toi. Je ne mérite plus d'être appelé ton fils. Prends-moi comme l'un de tes ouvriers».

C'est cette démarche de l'enfant prodigue relatée dans l'Évangile qu'ont fait des milliers de chrétiens qui ont reçu le sacrement de baptême à la paroisse Saint-Michel de Cotonou depuis sa création en 1937. C'était le samedi 17 avril dernier. Cela a donné lieu à une fête eucharistique dénommée par le curé, l'abbé Jonas Ahouansou : «Retour à la maison du Père des baptisés et renés de la paroisse Saint-Michel».

Cette célébration se situe dans le cadre de l'année du Père, la troisième et dernière année préparatoire du grand Jubilé de l'An 2000.

Venus très nombreux, les baptisés et renés de Saint-Michel se sont souvenus et ont rendu grâce à Dieu le Père pour leur baptême et les diverses faveurs reçues de la part du Seigneur. Et ce, depuis les temps

des Pères Henri Poidevineau (1937-1957), J. Daniel (1957-1965), Vincent Mensah (1965-1970), Robert Sastre (1970-1972), Vincent Adjapouou (1972-1985), Paul Gaspard René Dagnon (1985-1997), de l'équipe sacerdotale composée des abbés Bernardin Gomez, Florent Nascimento et Pio Armand Houyémé (1997-1998) et depuis 1998 que l'abbé Jonas Ahouansou a la responsabilité de la paroisse.

Ce fut un cheminement vers la maison du Père en vue de vivre l'expérience joyeuse et libératrice de son «*amour inconditionnel*» pour toutes les créatures humaines et en particulier pour le «*fil perdu*» (Lc 15, 11-32).

«*Vite, apportez le plus beau vêtement pour l'habiller. Mettez-lui une bague au doigt et des sandales aux pieds. Allez chercher le veau gras, tuez-le, mangez-en et festoyez. Car mon fils que voilà était mort, et il est revenu à la vie, il était perdu et il est retrouvé.*»

C'était le sens de cette fête. Et c'est à

dessein que la parabole de l'enfant prodigue a été mimée par des jeunes de la paroisse et proposée à la méditation de l'assistance.

Comme l'a expliqué l'abbé Barthélémy Vigan qui concélébrait la messe avec le curé, «Tout chemin de retour à Dieu signifie en réalité accueillir à nouveau l'amour miséricordieux avec lequel le Père vient à notre rencontre. Il tourne vers nous son visage, afin que regénérés par sa présence, nous devenions des témoins de son amour envers toute créature...»

Dans cet élan de conversion, le curé Ahouansou invita l'assistance à un sérieux examen de conscience. Il a notamment exhorté chaque fidèle à méditer sur le comportement de chacun des deux fils de la parabole avant de s'interroger sur notre vocation à l'amour et à la liberté. «Comment est-ce que je réponds à l'appel du Père qui m'invite à élargir mes horizons et à accomplir des gestes de charité authentiques...?»

À l'homélie dialoguée de l'abbé Jonas Ahouansou, Les fidèles présents s'explorèrent de joie et manifestèrent leur reconnaissance d'être revenus et d'être accueillis en la maison du Père. Le curé les invita à prier et supplier Dieu le Père pour tous les pasteurs qui avaient servi à Saint-

Michel. «Pardonnez-leur leurs éventuels faux pas faits dans l'exercice de leur ministère sur la paroisse». Il demanda également à l'assistance de se pardonner mutuellement tous les torts commis l'un envers l'autre. L'abbé Jonas avait surtout invité les chrétiens présents à cette célébration, à en eux-mêmes réaliser dans la foi, ce que Dieu a fait et continue chaque jour de faire individuellement pour eux par la grâce du baptême et des autres sacrements. Et il ajouta : «Le Ciel, c'est déjà un peu cette vie d'amour, de paix, de joie et de réconciliation que nous vivons sur cette terre et spécialement au cours de cette eucharistie de retour à la maison du Père. C'est dans cette ambiance que nous serons accueillis un jour dans la lumière éternelle du Père...».

La fête du samedi introduite la veille au soir par une procession mariale autour de la paroisse et une nuit de prières et de chants animée par la fanfare Saint-Léon et les chorales hanayé et sèxwégnon s'est achevée par la consécration des baptisés et renés de la paroisse à la Vierge Marie, Notre-Dame des Victoires. Des images-souvenirs gracieusement offertes par le curé furent distribuées aux participants.

Guy Dossou-Yovo

JOURS, L'AFRIQUE ET LE MONDE AU FIL DES JOURS, L'AFRIQUE ET LE

LES ÉTATS-UNIS AU CŒUR DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME

Selon la commission des Droits de l'Homme des Nations unies, bien qu'ils se targuent d'être champion mondial de la défense des droits humains et qu'ils possèdent de nombreuses institutions destinées à protéger les libertés publiques, les États-Unis manquent à leur engagement, pourtant fondamental de garantir les mêmes droits à tous. Les violations des droits humains commises sur le territoire américain sont persistantes et généralisées ; elles frappent apparemment de manière disproportionnée les personnes issues de minorités ethniques ou raciales. Les brutalités policières sont monnaie courante dans tout le pays de même que les violations des droits humains dont sont victimes les personnes en détention.

Les responsables américains de l'application des lois, notamment les policiers, les gardiens de prison et les membres de services d'immigration selon Amnesty International enfreignent régulièrement leurs propres lois et règlements de même que les normes internationales relatives aux droits humains. Des policiers battent des suspects qui ne leur opposent aucune résistance ou font feu sur eux ; ils utilisent abusivement des matraques, des aérosols de produits chimiques ainsi que des armes envoyant des décharges électriques. Ils blessent ou tuent des personnes en recourant à des moyens de contrainte dangereux. Malgré cet ensemble de violation des droits

humains, les autorités ne prennent pas des mesures qui s'imposent pour sanctionner et empêcher de telles pratiques.

En dépit de la tendance mondiale en faveur de l'abolition de la peine de mort, plus de 350 personnes ont été exécutées aux États-Unis depuis 1990 et 3 500 autres y sont incarcérées dans les couloirs de la mort selon la commission des Droits de l'Homme des Nations unies. Amnesty International a indiqué par ailleurs que la peine capitale est appliquée de manière unique et arbitraire et tend à frapper de manière disproportionnée les membres de minorités raciales et les personnes les plus défavorisées. Les normes internationales interdisent le recours à ce châtiment contre des personnes reconnues coupables de crimes commis avant l'âge de dix-huit ans ou souffrant de troubles mentaux. Elles prévoient également que les personnes passibles de la peine de mort bénéficieront des garanties juridiques les plus strictes. Les États-Unis ne respectent aucune de ces exigences minimales. Lorsqu'ils ont ratifié le pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), ils ont réservé le droit d'appliquer la peine capitale à des personnes reconnues coupables de crimes perpétrés à l'âge de dix-huit ans. Or le comité des Droits de l'Homme des Nations unies a déclaré que cette réserve était incompatible avec l'objet et le but du PIDCP.

Les gouvernements américains successifs n'ont cessé de juger les autres pays selon l'Amnesty International à l'aune du respect des normes internationales relatives aux droits humains, alors qu'eux-mêmes ne les appliquent pas toujours sur leur propre territoire et sont rarement disposés à les ratifier. Ainsi, les États-Unis n'ont pas ratifié le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), ni la convention relative aux droits de l'enfant.

Bien souvent, les États-Unis sont devenus partie à des instruments relatifs aux droits humains sans conviction, en formulant des réserves qui limitent de

manière considérable le but et l'objet de ces textes. Ils n'ont pas ratifié le premier protocole facultatif se rapportant au PIDCP, qui permet aux particuliers de former des recours devant le comité des Droits de l'Homme des Nations unies en cas de violation des dispositions du pacte ni consenti à ce que des personnes relevant de leur juridiction puissent signaler au comité des Nations unies contre la torture, des violations présumées de la Convention contre la torture. En outre, des spécialistes en matière de droits humains qui s'étaient vu confier par la commission des missions d'enquête aux États-Unis n'ont pas bénéficié de l'en-

tière coopération des autorités américaines. Ainsi, le rapporteur spécial chargé de la question de la violence contre les femmes s'est vu refuser l'accès à un certain nombre de centres de détention dans l'État du Michigan, tandis que le rapporteur spécial sur les exécutions extra-judiciaires, sommaires ou arbitraires s'est heurté à divers obstacles lorsqu'il a voulu rencontrer de hauts responsables fédéraux...

Extrait du résumé des préoccupations d'Amnesty International concernant les États-Unis.

CE QU'IL SERAIT BON QUE VOUS SACHEZ

LE COTON OUEST AFRICAIN ATTEND DES USINES LOCALES

◆ 660 000 tonnes. Telle est pour la campagne 1998-1999, la production totale de coton fibre dans les pays de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA). Cela représente 3,5% des récoltes mondiales. La qualité du coton produit dans cette région d'Afrique est très appréciée par les industriels européens. L'Union européenne importe de cette zone 480 000 tonnes de fil et 2,8 millions de tonnes de tissu écrit. Mais les capacités de transformation des pays concernés sont limitées. Seuls 5% à 8% des récoltes arrivent dans les usines locales.

La clientèle potentielle existe pourtant.

Selon une étude de la Commission européenne, les tissus «fancy», «wax» et les textiles courants ont un marché potentiel de 210 à 260 millions de mètres par an. De quoi justifier la construction d'au moins six usines d'impression et six usines de teinture.

◆ La Banque européenne d'investissement, au cours de l'exercice 1998, a accordé aux pays d'Afrique, des financements d'un montant de 212 millions d'euros. Soit 1,39 milliard de francs français, environ 139 milliard de francs CFA.

LE PAPE DEMANDE AUX MUSULMANS DE COLLABORER AVEC LES CHRETIENS POUR LA PAIX

◆ Jean-Paul II a adressé un appel aux musulmans leur demandant de collaborer avec les chrétiens en faveur de la paix et de la justice.

Lors de l'audience générale hebdomadaire au Vatican, il a affirmé que «dans le monde d'aujourd'hui, marqué tragiquement par l'oubli de Dieu, chrétiens et musulmans sont appelés à défendre et à promouvoir la dignité humaine, les valeurs morales et la liberté, par la prière, le jeûne et la charité, mais aussi par un engagement solidaire pour la paix, la justice, la promotion de l'homme et la protection de l'environnement».

«Marchant ensemble sur le chemin de la réconciliation et renonçant à la violence pour résoudre les différends, a-t-il ajouté, les deux religions offrent au monde un signe d'espérance».

En évoquant le dialogue interreligieux en cours, le Pape a déclaré que les chrétiens reconnaissent «avec joie les valeurs religieuses qu'ils ont en commun avec l'islam». sans oublier pour autant les différences existant entre les deux religions.

LE TOGO ÉPINGLE

◆ Dans un rapport publié par Amnesty International le mercredi 04 mai 1999, le Gouvernement togolais est accusé d'avoir fait assassiner des centaines de personnes par les forces de sécurité publiques après la proclamation du scrutin présidentiel de juin 1998.

LE NIGERIA SE DOTE D'UNE CONSTITUTION

◆ Le Conseil de gouvernement provisoire (PRC), organisme suprême de l'exécutif nigérian a approuvé la nouvelle constitution à quelques semaines de la remise du pouvoir au président civil élu Oluségun Obasanjo le 29 mai prochain. Le décret de validation du texte de la loi fondamentale a été signé par le Chef de l'État nigérian Abdulsalam Aboubakar.

LE CHOLERA TUE 161 PERSONNES À MADAGASCAR

◆ D'un entraînement accordé à L'AFP le lundi dernier, le président malgache Didier Ratsiraka a fait le bilan arrêté le 4 mai 1999 de l'épidémie de choléra déclarée dans son pays. Selon ce bilan, l'épidémie a fait 162 morts à Madagascar. En deux jours, il y a eu une quarantaine de morts dans le seul village de Marovoay près de Mahajanga (Nord-ouest) où l'épidémie s'est déclarée, a précisé le chef de l'Etat.

BOB DENARD DEVANT LA COUR D'ASSISES DE PARIS

◆ Le célèbre mercenaire Bob Denard, 70 ans principal cerebre de l'agression du 16 janvier 1977 contre le Bénin et l'un de ses lieutenants, Dominique Molacino dit «Commandant Marqué», 46 ans ont comparu devant la Cour d'Assises de Paris. Ils sont accusés d'avoir assassiné dans la nuit du 26 au 27 novembre 1989 dans sa villa de Moroni aux Comores, le Président de l'Archipel, Abderrahmane Abdallah Ahmed. Ils l'avaient installé par les armes au pouvoir onze ans plus tôt.

Erratum

Dans notre livraison du 18 avril une erreur s'est glissée dans l'article intitulé «Le Notre Père en Fungbe à la Basilique des nations de Jérusalem» (page 10). Dans la deuxième colonne, vingt troisième ligne, il faut lire :

«Le premier missionnaire de la SMA qui débarqua, messager de la Bonne nouvelle, le Révérend Père Borghero, le 17 avril 1861»...

au lieu et place du Révérend Père Dorgère».

La rédaction

LA CROIX DU BENIN

Rédaction et Abonnements

«LA CROIX DU BENIN»

B.P. 107 - Tél. (229) 32-12-07

COTONOU

(République du Bénin)

Compte :

C.C.P. 12-76

COTONOU

Directeur de Publication

BARTHÉLEMY

ASSOGBA CAKPO

Dépôt légal n° 876

Tirage : 4 000 exemplaires

IMPRIMERIE NOTRE-DAME • TÉL. (229) 32-12-07 — COTONOU (REPUBLICHE DU BENIN)

Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent un

Abonnement de **1 an** : 5 000 à 8 000 F CFA (50 à 80 FF)

Abonnement de **6 mois** : 10 000 à 15 000 F CFA (100 à 150 FF)

Abonnement d'**Amis** : 20 000 F CFA et plus (200 FF)

Changement d'adresse : 100 F CFA

TARIFFS D'ABONNEMENTS par Avion

Bénin : 2 600 F CFA

Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal et Togo : 2 600 F CFA

Guinée : 5 760 F CFA

Cameroun, Tchad, Congo (Brazza), Cameroun et R.C.A. : 5 760 F CFA

France : 5 760 F CFA

Nigeria, Gambie, Ghana, Liberia et Sierra Leone : 5 760 F CFA

Kenya, Angola, Ouganda et Tanzanie : 12 600 F CFA

Amérique (Nord, Centrale, Sud) : 9 480 F CFA 9 480 FF

Europe (Italie, Allemagne Fédérale, R.F.A., Belgique, Espagne, Portugal, Suisse, Royaume-Uni et Norvège) : 10 200 F CFA 10 200 FF

Canada : 10 200 F CFA 10 200 FF

Chine : 12 600 F CFA 12 600 FF

elle au
ur de
et de
en et
s'est
sés et
farie,
ages-
ur le

au de
et de
en et
s'est
sés et
farie,
ages-
ur le

Yaya

ECONOMIE — DÉVELOPPEMENT

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU BÉNIN MENACÉ PAR LA PANDÉMIE DU SIDA

S'il est un mal qui a tout l'air d'hypothéquer l'avenir de l'Afrique et plus particulièrement celui du Bénin, c'est bien le SIDA. Sans remède, du moins jusqu'à ce jour, ce mal constitue une menace sérieuse pour la population active du Bénin, principale productrice des richesses nationales. Tel est le constat alarmant fait par le rapport intitulé « Le SIDA au Bénin » et publié récemment par le Programme national de lutte contre le SIDA (PNLS). Tous secteurs d'activité considérés, les répercussions économiques du SIDA ne laissent aucune place à l'optimisme.

RÉPERCUSSIONS ÉCONOMIQUES

Le SIDA a des répercussions aux niveaux micro et macroéconomique. Au niveau des individus et des ménages, il représente un manque à gagner du fait des dépenses en soins qu'il occasionne et de l'arrêt de l'activité que la maladie entraîne fatidiquement. Outre le nombre accru d'orphelins du SIDA,... il faut mentionner comme autre conséquence de cette épidémie, l'augmentation du nombre de personnes à charge. La dépendance se définit comme le nombre de personnes inactives (enfants de 0 à 14 ans et personnes âgées de plus de 65 ans) à la charge de celles qui sont occupées (personnes de 15 à 64 ans). Le SIDA décime beaucoup plus la population la plus active économiquement (les moins de 49 ans, en particulier) que les autres tranches d'âges. Cela conduit à la réduction du volume de population de ce groupe d'âges et à des répercussions sur le taux de dépendance.

En l'absence du SIDA, 100 personnes actives auraient à leur charge 78 personnes en 2025. En revanche avec l'épidémie, le taux de dépendance augmenterait. Il varierait de 79 si l'épidémie était maîtrisée à 81 personnes à la charge de 100 actifs si par contre on laissait les tendances actuelles de l'épidémie se poursuivre. Dans la mesure où les charges pour les familles et, plus généralement, pour l'Etat iraient en s'accroissant, du fait de la baisse de la population active, la conséquence à terme serait la diminution de l'épargne intérieure et, par conséquent, de l'investissement et de la population.

DÉPENSES DE SANTÉ

Le SIDA est une maladie coûteuse. Il occasionne des dépenses considérables pour le secteur de la santé (essentiellement les soins de santé dispensés aux malades sans compter les activités de prévention et de dépistage). Maladie éminemment médicalisée, le prix en clôture des personnes qui en sont atteintes se fait essentiellement en milieu hospitalier et nécessite une disponibilité de plus en plus grande de lits d'hôpitaux. Compte tenu des tendances probables de l'épidémie, le taux d'occupation des lits par les malades du SIDA se situerait entre 20% (épidémie contrôlée) et 38% (épidémie forte)...

De plus, des activités d'information, d'éducation et de communication devraient être menées et renforcées afin d'accroître la prise de conscience du grand public de

l'évolution du SIDA et de ses conséquences, et l'amener à changer de comportement.

La prise en charge médicale des malades du SIDA, les activités d'information et de prévention du public ainsi que de dépistage du VIH (contrôle et nettoyage des banques de sang, dépistage anonyme et gratuit), sont des dépenses qui gravent considérablement le budget de la santé déjà pénalisé par les politiques d'ajustement et de restriction du budget de l'Etat. La somme allouée à la santé s'est élevée à 4,6 milliards de FCFA en 1995, elle passera à 22 milliards en 2025 si l'on tient compte de son taux d'accroissement régulier. Une partie de ce budget est consacrée à la lutte contre le SIDA et au traitement des malades. Ces dépenses qui s'élevaient à environ 97 millions de FCFA en 1995, passeront en 2025 à 364 millions dans le cas d'une épidémie contrôlée (épidémie faible), et à 674 millions de FCFA si rien n'est fait pour empêcher l'explosion du SIDA (épidémie forte), soit une multiplication par 3 et 7 respectivement. La lutte contre le SIDA risquerait par conséquent d'absorber une part sans cesse croissante du budget de la santé au détriment d'autres secteurs et maladies endémiques.

IMPACT SUR L'AGRICULTURE



Le Bénin demeure un pays majoritairement rural et agricole. Au recensement de 1992, la population rurale représentait 64% des 4,9 millions d'habitants recensés et 56% de la population active était composée d'agriculteurs. Le milieu rural n'est pas épargné par le SIDA, le taux de prévalence du VIH y est désormais plus élevé qu'en ville (4,5% des consultantes prématrales rurales étaient séropositives en 1996 contre 1,7% de leurs homologues urbaines). Cette situation qui pose déjà problème aura des conséquences considérables sur la production agricole des ménages mais également du pays tout entier, si les tendances actuelles de l'épidémie se poursuivent. L'épidémie frappe surtout les tranches d'âge de 20-49 ans, hommes et femmes, on l'a vu. Or, il s'agit là de la population la plus économiquement active. Ces bras en moins qui représente l'extension de l'épidémie du SIDA, affecteront à la fois la production vivrière et la production de rente. La sécurité alimentaire que le gouvernement souhaite assurer s'en trouvera durablement compromise.

IMPACT SUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE



Le secteur commercial est assez développé au Bénin et occupe 21% de la population active, dont un bon nombre dans des activités informelles. A ce titre, ce secteur contribue à une forte résorption du chômage et emploie un nombre non négligeable d'aides familiaux. Caractérisé par les nombreux déplacements frontaliers auxquels sont sujets les agents économiques qui l'animent, le secteur commercial est, touché par l'épidémie du SIDA. La conséquence en est d'une part, un manque à gagner pour les entreprises en termes de production qui se trouve réduite du fait de l'absentéisme des malades et de la baisse de la productivité. D'autre part, les ressources financières des employés eux-mêmes et de leurs familles sont affectées par l'arrêt de leurs activités et la prise en charge quotidienne de leurs soins. Les mêmes conséquences sont à craindre dans les cas des activités portuaires, autre potentiel économique du Bénin.

Quant au secteur touristique, il faut souligner que le Bénin est doté de ressources non négligeables dans ce domaine. La richesse des échanges avec le monde extérieur constitue également un facteur de risque d'extension de l'épidémie qui pourrait par la même occasion affecter le développement de ce secteur qui constitue à l'heure actuelle l'une des priorités du pays. Avec un taux élevé de prévalence du SIDA, le Bénin pourrait devenir un pays à éviter sur le plan touristique. Ceci aurait pour effet une baisse des recettes touristiques qui pourrait avoir un impact sur les autres secteurs de développement.

Bref, l'épidémie du SIDA aura des répercussions économiques considérables si elles n'est pas maîtrisée. La perte de jeunes adultes économiquement les plus actifs compromettra la quantité et la qualité de la main-d'œuvre et donc de la production. En effet, les personnes qualifiées atteintes, dont les cadres, ne pourront pas toutes être remplacées, et même si elles le sont, cela n'empêchera pas la production de diminuer dans la mesure où les nouveaux recrutés n'auront pas tout de suite une qualification pratique suffisante. La formation de ces personnels coûtera cher aux entreprises et à l'Etat. Il se posera un problème de ressources pour l'ensemble de la communauté.

Extrait du Rapport
« Le SIDA au Bénin » — 2ème édition 1998

UN CHAMPIGNON POUR VAINCRE LES CRIQUETS

Un pesticide naturel à base de champignon « découvert » par l'Institut international d'agriculture tropicale (IITA) sera bientôt sur le marché africain.

L'Institut international d'agriculture tropicale a mis au point un insecticide naturel contre les criquets et sauteriaux. Il s'agit d'un produit obtenu à partir des spores d'un champignon d'origine africaine, *Metharizium flavoviride*. Le pesticide porte le nom de « Green Muscle » (muscle vert). Il se présente sous forme d'une poudre sèche à diluer dans du pétrole et de l'huile d'arachide. La solution liquide obtenue est appliquée à l'aide d'un pulvérisateur. Ce liquide agit par contact et infecte les criquets. Ceux-ci ne meurent pas sur le coup mais au bout de six à dix jours.

« Green Muscle », comme d'ailleurs la plupart des organismes vivants utilisés en lutte biologique, est spécifique aux criquets. Contrairement aux insecticides chimiques, il est sans risques majeurs pour l'utilisateur, les animaux, les autres insectes et pour l'environnement. Des analyses faites par l'Institut Illinois de Recherche de technologie attestent de la non toxicité du produit.

Ce produit présente aussi l'avantage de persister dans l'environnement pendant plusieurs semaines. Les sauteriaux nouvellement arrivés ou ceux qui auraient survécu à la pulvérisation peuvent encore être infectés. Il n'est donc pas nécessaire de répéter l'opération. Mieux : quand les insectes sont morts, les champignons continuent à se développer sur leurs cadavres et peuvent donc infecter d'autres criquets.

L'IITA-Bénin dispose d'une unité pilote de production de ce biopesticide. Celle-ci peut fournir 400 kg de poudre par an, soit de quoi traiter 4000 ha. Pour la production à plus grande échelle et la commercialisation, l'IITA est en partenariat avec deux sociétés. Calliope, la française, approvisionnera l'Afrique de l'Ouest et Biological Control Products, une société d'Afrique du Sud, distribuera en Afrique australe, à Madagascar et en Afrique de l'Est.

En ce qui concerne spécifiquement le criquet pèlerin, le marché n'est pas encore attribué car la FAO doit intervenir dans la procédure.

Les recherches qui ont abouti à la découverte de ce pesticide ont débuté en 1989 à la suite des invasions acridiennes au Sahel. Les déversements massifs d'insecticides chimiques ont montré leurs limites : les populations de criquets n'ont pas été réduites de façon significative et les produits ont occasionné d'importantes perturbations du milieu écologique en détruisant de nombreux autres organismes. C'est pour remédier à ces inconvénients que l'Institut international d'agriculture tropicale s'est associé à l'Institut international de lutte biologique du royaume Uni, au Comité interétat de lutte contre la sécheresse au Sahel (Cils) et à la GTZ (Coopération allemande). Le projet « Lutte biologique contre les locustes et les sauteriaux » (Lubilosa), mis en place pour explorer la piste d'un produit naturel, est financé par plusieurs bailleurs européens et canadiens. Il fait partie du Centre de lutte biologique pour l'Afrique qui est basé au Bénin.

Jérôme Adjakou Badoin
(Sdfa-Bénin)